



Trame du plan d'actions

V9 – décembre 2021

Sommaire des fiches

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants		
Résidentiel	Construire des bâtiments performants	1
	Faciliter la rénovation des logements	2
	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	3
Mobilité	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	4
	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	5
Collectivités	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	6
	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	7
	Mettre en place une politique d'achats durables	8
	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	9
	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	10
	Communiquer sur le PCAET	11
AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie		
Nature	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	12
	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	13
	Protéger les sols et la ressource en eau	14
Paysage et urbanisation	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	15
Adaptation, risques et déchets	Réduire les expositions aux risques du territoire	16
	Réduire la pollution atmosphérique	17
	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	18
AXE 3 : Un développement durable des activités économiques		
Développement économique	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	19
	Contrôler le développement des zones d'activités	20
	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique	21
	Développer la production des énergies renouvelables	22
Agriculture	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	23
	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables	24
	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	25

Guide de lecture des fiches actions :

Titre de l'axe



Titre de l'orientation

Numéro de l'action

Titre de l'action



Contexte et ambition

Efficacité **

Détail du contexte



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	<i>Commentaire de l'Evaluation Environnementale Stratégique</i>				
Indicateurs communs	<i>Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre</i>				



Mesures des partenaires

-	<i>Les mesures pouvant être portées par d'autres acteurs que le PETR et les 3 Communautés de Communes</i>
---	---

Impact de l'action sur les enjeux du PCAET
 + : effet positif de l'action sur la thématique
 / : effet neutre
 - : effet négatif de l'action sur la thématique

Efficacité de l'action vis-à-vis des enjeux du PCAET
 * : faible efficacité, ne concerne qu'une partie du territoire
 ** : moyenne efficacité
 *** : bonne efficacité

Temporalité de mise en œuvre de la mesure
 -**Court terme** : à engager dès la première année (2021)
 -**Moyen terme** : à engager avant la 3^{ème} année (2023)
 -**Long terme** : axe de réflexion à conserver pour le prochain PCAET

Mesure 1.1 : Titre de la mesure et détail	
 Calendrier :	 Pilote : <i>Acteur qui porte la mesure, garant de son bon avancement</i>
 Partenaire(s) : <i>Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de la mesure</i>	 Cible(s) : <i>Personne bénéficiant de la mise en œuvre de la mesure</i>
Moyens humains :	Moyens financiers :
Indicateur de suivi :	<i>Indicateur qui permet de suivre si la mesure est bien mise en œuvre</i>

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de la mesure :

-  : mesure ponctuelle ; nécessitant moins de 0.5 ETP
-  : mesure régulière ; besoin compris entre 0.5 et 1 ETP
-  : mesure régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin de l'année

Estimation des moyens financiers pour la mise en œuvre de cette mesure :

- € : moins de 10k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
- €€ : entre 10k€ et 50k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
- €€€ : plus de 50k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants

Résidentiel	Construire des bâtiments performants	1
	Faciliter la rénovation des logements	2
	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	3
Mobilité	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	4
	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	5
Collectivités	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	6
	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	7
	Mettre en place une politique d'achats durables	8
	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	9
	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	10
	Communiquer sur le PCAET	11

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Résidentiel

Action 1

Construire des bâtiments performants



Contexte et ambition

Efficacité **

Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire, près de 11% des émissions de Gaz à Effet de Serre et un quart des émissions de Composés Organiques Volatils, de dioxyde de soufre et de particules fines PM_{2,5}. Le territoire compte 36 712 logements, dont 53% ont été construits avant la première réglementation thermique (1974). Le SCoT prévoyait la construction de 410 logements par an entre 2012 et 2025, ces nouveaux logements ne doivent pas augmenter la consommation d'énergies fossiles du territoire ni ses émissions.

La Réglementation Environnementale 2020, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et remplacera la Réglementation Thermique 2012, poursuit des objectifs plus ambitieux en termes de performance d'isolation, d'intégration des énergies renouvelables et décarbonées, de recours aux matériaux biosourcés.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action aura un impact positif direct sur le climat, les consommations énergétiques, l'air et le milieu humain (confort thermique). La construction de nouveaux bâtiments entraîne une consommation foncière, ce qui peut avoir un impact négatif. Il peut aussi avoir un impact négatif sur le paysage et le patrimoine architectural (si un bâtiment classé se trouve à proximité).				
Indicateurs communs	Nombre de bâtiments construits Consommation du secteur résidentiel (GWh)				



Mesures des partenaires

Sensibiliser les maîtres d'ouvrages (particuliers, bailleurs, promoteurs, ...) aux nouvelles méthodes de construction ou d'habitat :

- Les formes d'habitat : groupé, participatif, intergénérationnel, ...
- Les sources d'énergies et les économies d'énergie
- La biodiversité, les essences locales à privilégier
- La gestion des eaux pluviales
- ...

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 1.1 : Rédaction d'une note commune intégrant des contraintes environnementales fortes au territoire			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	Agence d'Urbanisme Le Havre – Estuaire de la Seine (AURH), CAUE	 Cible(s) : EPCI et Communauté communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Prise en compte dans le SCOT			

Mesure 1.2 : Révision du SCOT par le PETR			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	AURH, PPA	 Cible(s) : Communauté de communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Délai de réalisation			

Mesures de la CC Yvetot Normandie

<p>Mesure 1.3 : PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment la formulation suivante :</p> <p><i>« Axe 3 : Aménager un environnement de vie de qualité</i></p> <p><i>Objectif 3.3. Engager le territoire dans la transition énergétique pour améliorer les performances du territoire</i></p> <p><i>➔ Améliorer les performances énergétiques du parc bâti, rechercher l'efficacité énergétique lors de nouveaux projets de construction. »</i></p>			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	CAUE, Espace Conseil FAIRE, SDE76	 Cible(s) : Particuliers, bailleurs, promoteurs, collectivités territoriales
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : -Nombre de bâtiments construits -Consommation du secteur résidentiel (GWh)			

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 1.4 : Application de la réglementation Environnementale RE2020 pour les constructions neuves				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCPCDY
	Partenaire(s) :	Service urbanisme de la CC	 Cible(s) :	Communes, habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de PC / an				

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 1.5 : Développer une politique d'aide à l'Habitat, en faveur des constructeurs de logements sociaux qui participent à l'effort de réduction des consommations d'énergie				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	Bailleurs sociaux	 Cible(s) :	Locataires des logements sociaux
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre de logements aidés				

Mesure 1.6 : Diffuser un catalogue des possibilités d'actions en collaboration avec le CAUE et d'autres partenaires				
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	C.A.U.E et autres partenaires	 Cible(s) :	Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Création du catalogue				



Résidentiel

Action 2

Faciliter la rénovation des logements



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le secteur résidentiel représente 23% de la consommation d'énergie du territoire, près de 11% des émissions de Gaz à Effet de Serre et un quart des émissions de Composés Organiques Volatils, de dioxyde de soufre et de particules fines PM2,5. Le territoire compte 36 712 logements, dont 53% ont été construits avant la première réglementation thermique (1974). La réduction de la consommation d'énergies dans le secteur passera en premier lieu par la rénovation thermique des logements.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/

Effet sur l'environnement	<p>La rénovation énergétique des logements a un impact positif sur la réduction des consommations d'énergie, le climat et l'air. Cela peut soulager la pression foncière en évitant des constructions neuves sur des terres agricoles. De plus, cela contribue à l'amélioration du confort thermique pour les habitants (milieu humain). Il faudra veiller à ne pas dénaturer les façades avec la rénovation par l'extérieur et ne pas impacter la biodiversité (nidification d'oiseaux et de chiroptères¹). Par ailleurs, la rénovation entraîne une production de déchets non négligeable qu'il est nécessaire de recycler ou de réutiliser.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...).</p>
Indicateurs communs	<p>Nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Emissions de GES du secteur résidentiel (teq CO₂)</p> <p>Emissions de polluants du secteur résidentiel (t)</p> <p>Consommation du secteur résidentiel (GWh)</p>



Mesures des partenaires

Communiquer sur la réalisation de travaux de rénovation :

- Réaliser des campagnes de communication
- Faire connaître le réseau FAIRE
- Faire le retour d'expériences du PIG de la CCYN et des chèques énergie
- Former à l'auto-réhabilitation accompagnée

¹ Chiroptère : chauve-souris

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 2.1 : En cours d'étude, portage à partir de 2022 de l'espace FAIRE territorial			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	INHARI, Communautés de communes, Région	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Rapport d'activité de l'Espace FAIRE			

Mesure 2.2 : Communication auprès du grand public			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	INHARI	 Cible(s) : Habitants, petites entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de publication			

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 2.3 : Adhésion à l'Espace Conseil FAIRE pour 2021 et en cours d'étude pour un portage en régie en 2022			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Particuliers, bailleurs, promoteurs, collectivités territoriales, petit tertiaire
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : -Nombre de permanences, nombre de conseils			

Mesure 2.4 : Communication grand public	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE, CAUE76	 Cible(s) : Particuliers, bailleurs, promoteurs
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : -Nombre de personnes sensibilisées -Nombre de communications réalisées	

Mesure 2.5 : Sensibilisation des professionnels du secteur de l'immobilier (architectes, bailleurs, notaires, agents immobiliers, artisans, syndicats de copropriété, etc.) au programme de rénovation de l'habitat, mettre en avant les bonnes pratiques, informer des aides financières	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE, CAUE76	 Cible(s) : Architectes, notaires, agents immobiliers, artisans, bailleurs, promoteurs, syndicats de copropriété
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : -Nombre de personnes sensibilisées -Nombre de communications réalisées	

Mesure 2.6 : Sensibilisation des habitants aux enjeux climatiques et à la rénovation :	
<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les propriétaires à faire réaliser un audit énergétique de leurs logements - Proposer des aides à la rénovation énergétique - Poursuivre le défi famille économie d'énergie - Utiliser la caméra thermique comme outil de sensibilisation (« balades thermiques » de quartiers) - Mettre en place dans les groupes scolaires des actions de réduction des gâchis de consommations énergétiques (formation des élèves, suivi des économies réalisées, participation à des évènements...) 	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Habitants, groupes scolaires
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : -Nombre d'audits énergétiques réalisés -Nombre d'aides attribuées -Nombre de foyers participants au défi -Nombre de personnes participantes à l'animation « balade thermique » -Nombre de partenariats avec les groupes scolaires	

Mesure 2.7 : Sensibilisation des travailleurs sociaux et bailleurs sociaux et à la précarité énergétique des ménages

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Travailleurs sociaux
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : - Nombre de travailleurs sociaux sensibilisés	



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 2.8 : Adhésion de la ComCom au programme FAIRE (ex Espace Info Energie) dès 2021

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : FAIRE, France Rénov', INHARI, Région	 Cible(s) : Particuliers, bailleurs, collectivités, petit tertiaire
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de permanences, d'actes et de travaux réalisés	

Mesure 2.9 : Nouveau règlement du dispositif d'aide à l'habitat de la ComCom fléché sur la rénovation énergétique

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : INHARI	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de projets accompagnés et enveloppe financière allouée / an	



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 2.10 : Animer et conseiller les particuliers pour les informer sur les économies d'énergie (en partenariat avec l'espace Conseil FAIRE® / INHARI dans le cadre du programme SARE)

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Particuliers, bailleurs, promoteurs, petit tertiaire
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de conseils délivrés Nombre de permanences réalisées	

Mesure 2.11 : Mettre en place une aide incitative individuelle pour les travaux d'économie d'énergie des bâtiments éneergivores sur la base des diagnostics réalisés (et diminution des éneergies fossiles)	
 Calendrier : Long terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Habitants CCCA
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de logements aidés	

Mesure 2.12 : Faire réaliser un recensement des bâtiments les plus éneergivores	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Bureau d'études	 Cible(s) : Habitants CCCA
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de bâtiments diagnostiqués	

Mesure 2.13 : Mettre à disposition des particuliers une caméra thermique (ou système infrarouge) pour la réalisation d'autodiagnostic (action de sensibilisation)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Pays Plateau de Caux Maritime	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de diagnostics réalisés	



Résidentiel

Action 3

Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification



Contexte et ambition

Efficacité *

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de consommations et nos activités comme l'organisation des constructions, de la mobilité, le développement des systèmes de production d'énergies renouvelables, ou encore sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique. Les documents d'urbanisme tels que les SCoT et les PLU/ PLUi ont donc un rôle crucial à jouer pour encourager et faciliter la transition écologique et énergétique du territoire.

Le PCAET doit donner des outils pour rectifier les choix passés, mais doit aussi aider à programmer l'urbanisme de demain, avec le prisme Climat – Air – Energie, pour consommer moins d'énergies, produire des énergies renouvelables, réduire les besoins de déplacements...

Le PETR Pays Plateau de Caux Maritime compte environ 74 970 habitants, répartis sur 123 communes rurales, avec une densité de population faible, d'une moyenne de 94 habitants au km², bien inférieure aux moyennes régionale (111 hab/km²) et départementale (200 hab/km²). C'est un espace à dominante rurale, qui s'organise de manière « multipolaire », autour de plusieurs groupes de communes :

- Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville et Saint-Valery-en-Caux pour le groupe 1, 18 865 habitants, soit 25% de la population (et 16% rien qu'à Yvetot),
- Cany-Barville, Doudeville, Fontaine-le-Dun, Ourville-en-Caux et Yerville pour le groupe 2, 10 003 habitants, soit 13% de la population,
- Allouville-Bellefosse, Grainville-la-Teinturière, Héricourt-en-Caux, Saint-Laurent-en-Caux, Veules-les-Roses, Croix-Mare et Saint-Martin-de-l'If pour le groupe 3, 7 161 habitants, soit 9% de la population.

Au sein du territoire, on constate donc un déséquilibre important quant à la répartition de la population : 16 communes comptent près de la moitié des habitants. Pour limiter les besoins de déplacements sur le territoire, à l'heure où les grandes agglomérations tendent à polariser les grands équipements et commerces, le territoire cherche à conforter les services et équipements de proximité qui remplissent des fonctions de desserte locale et conditionnent l'attractivité du territoire, pour les entreprises, les actifs et les jeunes ménages en particulier. Le développement de circuits courts et locaux, de lieux de vente de proximité, de lieux de services, permet de réduire les distances parcourues et permet le recours aux modes doux ou collectifs pour ces déplacements. Ces circuits ou filières territoriaux ne concernent pas uniquement la filière alimentaire.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/

Effet sur l'environnement	Cette action a des impacts positifs sur le climat, l'air, l'énergie et sur le milieu humain (amélioration des services). Les projets de constructions prévus dans les documents d'urbanisme auront potentiellement des impacts négatifs sur l'artificialisation des sols et le paysage (il sera nécessaire de veiller à la reconversion de friches).
Indicateurs communs	- Nombre de relais locaux de services (publics ou non)



Mesures des partenaires

- Favoriser les innovations dans le monde agricole à travers les documents d'urbanisme
- Limiter au maximum l'urbanisation autour des corps de ferme et des entreprises de la filière agricole (Documents d'urbanisme + diagnostic agricole indispensables)



Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 3.1 : Traduction dans la prochaine révision du SCoT			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	AURH, ComCom	 Cible(s) : ComCom, communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Approbation du SCOT début2025			



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 3.2 : PLUi approuvé le 13 février 2021			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) :
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 3.3 : Reprendre l'armature urbaine affichée dans le SCOT (le territoire s'appuie sur ses centralités)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : PETR	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Traduction dans le projet de territoire, dans Petites Villes de Demain et dans le SCOT	

Mesure 3.4 : Accompagner les producteurs locaux pour la vente directe (halles de marchés, distributeurs...)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Communes, Chambre d'agriculture, grandes surfaces. Région, Département et Etat pour le financement	 Cible(s) : Producteurs locaux, communes, habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de halles créées, chiffre d'affaires des producteurs locaux	

Mesure 3.5 : Travailler sur les règles d'urbanisme pour les bâtiments d'élevage	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Chambre d'agriculture	 Cible(s) : Permis de construire
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Cf nouvelle Charte agricole	

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 3.6 : Intégrer tous les enjeux dans les objectifs et les règlements d'un PLUi	
 Calendrier : Long terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : AURH	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre d'enjeux pris en compte	



Mobilité

Action 4

Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture



Contexte et ambition

Efficacité ***

La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 25% des émissions de gaz à effet de serre et la moitié des émissions d'oxydes d'azote (NOx). Afin de réduire la part de la voiture individuelle, et de faire évoluer la mobilité vers les transports en commun et les modes actifs (marche, vélo, ...), la collectivité va mener une réflexion sur la mise en place d'une stratégie de mobilité. La mobilité représente un coût pour les ménages du territoire, que certains ne peuvent se permettre. 1 Français sur 4 a déjà refusé un emploi faute de moyens de transport.

La mobilité représente un coût pour les ménages du territoire, que certains ne peuvent se permettre. Le territoire est particulièrement dépendant de la voiture, ayant une faible desserte en transport en commun, et une faible utilisation des modes doux. Cependant, 30 min de marche ou de vélo par jour, au de-là de l'intérêt premier de mobilité, permettent de réduire de 30 % le risque de maladies (cardio-vasculaire, diabète, cancer), et d'agir ainsi sur la santé des habitants du territoire.

De même, le tourisme « vert », à vélo, se développe de plus en plus en France : 40% des Français de 15 ans et plus soit près de 22 millions de personnes ont pratiqué le vélo pendant leurs séjours. Pour 27%, soit 4,5 millions de personnes, le vélo est le mode de transport principal sur le lieu de vacances : pour le territoire, le développement du tourisme peut passer par le déploiement d'infrastructures cyclables.

Proposition d'une ambition : chaque commune des groupes 1 à 3 :

- Disposera d'une alternative (train, bus, transport à la demande... autre que le vélo) à la voiture,
- Sera accessible en vélo depuis les communes voisines, par des infrastructures sécurisées, de même que les communes littorales,
- Aura des aménagements (parkings abrités, arceaux, ...).

Ces communes sont Yvetot, Sainte-Marie-des-Champs, Valliquerville et Saint-Valery-en-Caux pour le groupe 1, Cany-Barville, Doudeville, Fontaine-le-Dun, Ourville-en-Caux et Yerville pour le groupe 2, Allouville-Bellefosse, Grainville-la-Teinturière, Héricourt-en-Caux, Saint-Laurent-en-Caux, Veules-les-Roses, Croix-Mare et Saint-Martin-de-l'If le groupe 3.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/

Effet sur l'environnement	<p>Cette action a des incidences positives sur le climat, l'air et l'énergie. Il y a aussi des impacts positifs sur le milieu humain (meilleure santé avec la marche et le vélo, maîtrise du budget transports) et la réduction des nuisances (sonores). Une vigilance sera nécessaire pour éviter une trop forte imperméabilisation des sols lors des aménagements de voies cyclables. De plus, lors des aménagements réalisés, il pourra y avoir un impact négatif sur la biodiversité.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Implantation des aménagements hors des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime et à distance des limites de ceux-ci.</p>
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Part modale des piétons (%) - Part modale des cyclistes (%) - Nombre d'aménagements cyclables sécurisés et continus (kml) - Part modale des transports collectifs (%) - Nombre de passagers sur la ligne St Valéry – Motteville - Emissions de GES du secteur Transports (teq CO2) - Emissions de polluants du secteur Transports (t) - Consommation du secteur Transports (GWh)



Mesures des partenaires

- Contribuer aux travaux des collectivités
- Financer une partie des aménagements



Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 4.1 : Vérification de la cohérence globale des projets de mobilités des EPCI (vélo, piéton et transport collectif)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	Région, communes, ComCom	 Cible(s) : ComCom
Moyens humains :			Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :			

Mesure 4.2 : Développement de projets structurants via la révision du SCoT : ouverture au public de la voie ferrée St-Valéry - Motteville			
	Calendrier :	Long terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	Région, SNCF, Gare et connexion	 Cible(s) : Usagers de la ligne
Moyens humains :			Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Trafic voyageurs			

Mesure 4.3 : Prise de la compétence mobilité et mise en œuvre			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	SNCF, Département, Région, ville d'Yvetot	 Cible(s) : Particuliers, entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Etat d'avancement de la prise de compétence			

Mesure 4.4 : Elaboration d'un schéma directeur cyclable et mise en oeuvre			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Département, Région, associations, habitants	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : -Etat d'avancement de la démarche -Nombre d'aménagements réalisés -Nombre d'équipements installés			

Mesure 4.5 : Elaboration d'un plan vélo			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Edicarto	 Cible(s) : Habitants, entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre d'exemplaires distribués			

Mesure 4.6 : Promouvoir l'accessibilité du territoire par le réseau ferré et conforter le caractère multimodal de la gare d'Yvetot			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	SNCF, Région	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre d'aménagements facilitant l'intermodalité			

Mesure 4.7 : Développement de cours de vélo			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Bicyclerie, associations vélo	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :			

Mesure 4.8 : Mise en place d'une aide à l'achat de vélo pour les habitants du territoire			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de foyers aidés			

Mesure 4.9 : Déploiement de bornes de recharge vélo sur le bâtiment communautaire et sur les lieux touristiques			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	SDE76	 Cible(s) : Habitants, touristes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de bornes de recharge électrique			

Mesure 4.10 : Mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de travaux en lien avec le schéma directeur cyclable			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Communes, département	 Cible(s) : Communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'aménagements cyclables			

Mesure 4.11 : Initier des réflexions sur les déplacements avec les autres acteurs du territoire (plans de déplacement mutualisés dans les entreprises, dans les établissements scolaires...)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	Communes, département,	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre d'établissements scolaires et entreprises engagés dans des démarches types « plan de déplacement »			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 4.12 : Prise de la compétence Mobilité			
 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Région	 Cible(s) :	
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Date d'effet de la prise de compétence			

Mesure 4.13 : Veiller sur la réouverture ligne St Valery/Motteville aux voyageurs (Taxirail)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	SNCF, Région	 Cible(s) :	Usagers
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Calendrier de réouverture de la ligne			

Mesure 4.14 : 1ère tranche d'aménagement du pôle d'échanges de la gare de Motteville			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	SNCF, Région, Gare et connexion	 Cible(s) :	Usagers
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Date d'aménagement, Traffic voyageur (montées/descentes), multimodalités			

Mesure 4.15 : Aides financières pour acquisition de vélo électrique				
	Calendrier :	Long terme	 Pilote :	CCPCDY
	Partenaire(s) :		 Cible(s) :	Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Nombre de subventions allouées et montant de l'aide				



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 4.16 : Mise en place d'un plan vélo intercommunal				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	AAP Etat / collectivités /BE	 Cible(s) :	Habitants CCCA, service interne CCCA, touristes
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> Création du plan Aménagements cyclables (km en sites propres ou en voies partagées sécurisées) Stationnement adapté (nombre de places de stationnement créées) Services développés pour les usagers (location, recharge VAE, sites labélisés « Accueil vélo », ...) Animations des acteurs (collectivités, prestataires, ...) et sensibilisations des usagers (manifestations, ateliers, ...) => nombre de personnes se rendant au travail en vélo				

Mesure 4.17 : Encourager l'installation de professionnels des mobilités douces sur le territoire et/ou développement de BICYCLERIE				
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	CCI, associations, CMA76	 Cible(s) :	Grand public, touristes
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de professionnels contactés et type de prestataires installés				

Mesure 4.18 : Accompagner (conseil) et aider (financer) les communes pour favoriser le déplacement piéton en rénovant les sentes, cavées et fourrières (cf 15.7)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Communes, Département	 Cible(s) : Population locale, touristes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de conseils fournis, de sentes réouvertes au public, amélioration des traversées de villages par les itinéraires de randonnée			

Mesure 4.19 : Intégrer les données de mobilités douces (randonnée, vélo, piéton) dans la plateforme OPEN DATA à créer par la CCCA (cf Mesure 5.13)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Service SIG	 Cible(s) : Particuliers, touristes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Création de la plateforme			

Mesure 4.20 : Acquisition de passages pour rétablir un tracé attractif et sécurisé au GR 21 tout en favorisant les cheminements piétons (et vélo si possible) entre les communes du littoral			
	Calendrier :	Long terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Département / Région / Etat (programme France vue Mer) / Chambre Agriculture / Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime	 Cible(s) : Population locale et touristes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Améliorations du tracé (sécurisation, augmentation du pourcentage de chemin) entre les stations et communes littorales, éco compteur sur les tronçons ouverts entre les villages			

Mesure 4.21 : Aider au Développement de tiers lieux (type coworking)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Région, CCI	 Cible(s) : Entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de tiers lieux développés			



Mobilité

Action 5

Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures



Contexte et ambition

Efficacité ***

La mobilité représente 27% des consommations d'énergie, 25% des émissions de gaz à effet de serre et la moitié des émissions d'oxydes d'azote (NOx). A l'avenir, la mobilité du territoire passera toujours en partie par la voiture, l'objectif est donc d'optimiser son usage pour transporter plus qu'une personne par véhicule.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Les impacts positifs se ressentent sur le climat, l'air, l'énergie et le milieu humain (moindre coût de déplacement). Une vigilance sera nécessaire pour réduire l'imperméabilisation des sols lors des aménagements (aires de covoiturage, stations GNV) afin de limiter les impacts sur l'artificialisation et sur la biodiversité. <u>Natura 2000</u> : Implantation des aménagements hors des sites Natura 2000 du territoire du Pays du Plateau de Caux Maritime et à distance des limites de ceux-ci.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'aires de covoiturage - Nombre d'utilisateurs de covoiturage - Nombre d'utilisateurs d'autopartage - Nombre de services itinérants - Nombre de bornes électriques - Nombre d'utilisateurs des bornes électriques - Emissions de GES du secteur Transports (teq CO2) - Emissions de polluants du secteur Transports (t) - Consommation du secteur Transports (GWh) 				



Mesures des partenaires

- Poursuivre le déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques (SDE76)
- Diffuser une carte des bornes du territoire

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 5.1 : Vérification de la cohérence globale des projets de mobilités des EPCI			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	PETR
 Partenaire(s) :	Région, ComCom, communes	 Cible(s) :	ComCom
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 5.2 : Etude d'opportunité sur l'installation de stations d'avitaillement GNV : animation territoriale auprès des acteurs publics et privés sur les besoins dans les années à venir sur la mobilité GNV, et sur les capacités de production et d'injection			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	PETR
 Partenaire(s) :	GrDF, entreprises, CCI	 Cible(s) :	Usagers, entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de stations			

Mesure 5.3 : Développement de projets structurants via la révision du SCoT : ouverture au public et au fret de la voie ferrée St-Valéry - Motteville			
 Calendrier :	Long terme	 Pilote :	PETR
 Partenaire(s) :	Région, SNCF, Gare et connexion	 Cible(s) :	Usagers de la ligne
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Trafic voyageurs			

Mesure 5.4 : Agir pour accroître la part modale du covoiturage (aménager des aires de covoiturage à l'entrée du pôle urbain, communiquer sur les sites existants, développer une application)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	Département, Communes	 Cible(s) :	Particuliers, entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'aires de covoiturage Mise en place de l'application			

Mesure 5.5 : Développer les solutions d'auto-stop sécurisées (mettre en place un « rézo pouce » sur le territoire)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	Rézo-pouce	 Cible(s) :	Particuliers, entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Solution d'auto-stop sécurisée			

Mesure 5.6 : Développer la mobilité à faible émission de carbone (favoriser l'installation de bornes de recharge électrique)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	SDE76, Département	 Cible(s) :	Particuliers, entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre de bornes de recharge électrique			

Mesure 5.7 : Rendre les habitants acteurs des politiques de transports (expérimenter la mise en place d'un comité de lignes actifs et responsables afin de faire entendre les besoins du territoire auprès des autorités organisatrices)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	Département, SNCF	 Cible(s) :	Particuliers, entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Expérimentation des comités de ligne avec suivi			

Mesure 5.8 : Promouvoir l'éco-conduite par un plan de sensibilisation (formation, communication, publication de vidéos pédagogiques, etc.)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	Ecoles de conduite	 Cible(s) :	Particuliers
Moyens humains :	 	Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de citoyens sensibilisés et formés à l'éco-conduite			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 5.9 : Installer des aires de covoiturage			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Département, communes	 Cible(s) :	Usagers, entreprises
Moyens humains :	 	Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'aires et de place de parking créées			

Mesure 5.10 : Déployer France Services mobile via des permanences en mairies sur rendez-vous			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Communes, France Services	 Cible(s) :	Usagers
Moyens humains :	   	Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Nombre de permanences et d'usagers reçus			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 5.11 : Mettre en place un plan des mobilités sur le territoire			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Région, CD76, CEREMA	 Cible(s) :	Habitants CCCA
Moyens humains :	     	Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Avancement du plan			

Mesure 5.12 : Développer les aires de covoiturage				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	Région, service voirie CCCA	 Cible(s) :	Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'aires de co-voiturage et nombre d'emplacements				

Mesure 5.13 : Réaliser le plan de développement des bornes électriques puis mettre en place des bornes électriques à des endroits stratégiques pour inciter les particuliers à l'achat de véhicules électriques (Créer des liens avec le plan vélo)				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	Opérateurs privés / SDE 76 / Région Normandie	 Cible(s) :	Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre de bornes de rechargement				

Mesure 5.14 : Acquisition d'un véhicule en auto partage ou aménagement d'un véhicule pour personnes en situation de handicap, pour permettre à chacun un droit à la mobilité				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	Privé	 Cible(s) :	Personnes en situation de handicap
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Un véhicule aménagé				

Mesure 5.15 : Favoriser le développement des services itinérants				
	Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
	Partenaire(s) :	CCI, CMA76	 Cible(s) :	Porteurs de projet
	Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Aide ponctuelle incitative aux initiatives privées Nombre de dossiers et de services				



Collectivités

Action 6

Réduire la consommation d'énergie des collectivités



Contexte et ambition

Effacité *

15% des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports, c'est-à-dire le rôle de planification et d'aménagement de la collectivité. La collectivité a donc un rôle d'exemplarité et doit être moteur de changement pour son territoire.

Par ailleurs, l'État a quasiment triplé l'enveloppe dédiée à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 2020 : la dotation est fléchée vers les investissements en faveur de la transition énergétique et de la santé. Les travaux éligibles sont ceux à gains rapides (pilotage et régulation de chauffage, modernisation éclairage, ...) et ceux en rénovation plus lourde (isolation...) pouvant inclure des mises aux normes accessibilité et / ou désamiantage. Les priorités données sont de réaliser au moins 30% d'économie d'énergie, de valoriser le remplacement de chaudières fioul, de mettre en œuvre des installations ENR ou d'utiliser des matériaux biosourcés... La priorité est également donnée aux bâtiments scolaires et aux communes rurales.

Enfin, cette action entre en résonance avec l'arrêté du 27 décembre 2018, sur la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses, qui complète les prescriptions afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/

Effet sur l'environnement	<p>Cette action est positive pour le climat, et l'énergie. On peut avoir des impacts négatifs sur la qualité de l'air via des chaufferies bois. Comme pour l'action n°2, la rénovation du bâti peut être négative sur la biodiversité (chiroptères). Cependant, il peut y avoir aussi un impact positif sur la biodiversité si des actions liées à l'éclairage nocturne sont effectives.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter une incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...). La réduction de l'éclairage nocturne est en revanche favorable aux chiroptères.</p>
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Economies d'énergies (MWh) - Nombre de bâtiments rénovés - Consommation de l'éclairage public (MWh)



Mesures des partenaires

<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer aux travaux des collectivités - Financer une partie des aménagements
--

Mesure 6.1 : Réalisation de diagnostic énergétique des bâtiments des communes via le SDE76			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : Communes
	Partenaire(s) :	SDE76	 Cible(s) : Communes
Moyens humains :			Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de communes suivi par le SDE76			

Mesure 6.2 : Poursuivre l'isolation des bâtiments publics et de manière générale poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : Communes, CCYN
	Partenaire(s) :	SDE76, ADEME, Région, Etat	 Cible(s) : Communes
Moyens humains :			Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de rénovations			

Mesure 6.3 : Déploiement sur les bâtiments intercommunaux de solutions technologiques permettant de rendre les bâtiments performants et intelligents dans la maîtrise des consommations d'énergies (surveillance, du chauffage, de la consommation de l'électricité, des compteurs, etc.)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Structure privée	 Cible(s) : EPCI, Agents
Moyens humains :			Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre d'installations			

Mesure 6.4 : Sensibiliser le personnel aux économies d'énergie			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Agents
Moyens humains :			Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre d'agents sensibilisés			

Mesure 6.5 : Réduire les consommations liées à l'éclairage : mener de gros efforts pour réduire les consommations liées à l'éclairage public (travailler sur l'acceptabilité des habitants, réaliser un diagnostic et un plan d'action), inciter les communes à faire respecter la loi sur l'extinction nocturne des différents éclairages

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	Communes
 Partenaire(s) :	SDE76	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Avancement de la démarche			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 6.6 : Etude pour la création de réseaux de chaleur (Yerville, Doudeville...)

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Yerville, Doudeville, bailleurs	 Cible(s) :	Habitants
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de logements et/ou bâtiments publics raccordés Action Petites Villes de Demain			

Mesure 6.7 : Etude pour l'installation de panneaux solaires sur des sites de la ComCom (ancien site direction des routes par exemple)

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	SDE76
 Partenaire(s) :		 Cible(s) :	Bâtiments communautaires
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : KWh produits / an			

Mesure 6.8 : Programme LED pour l'amélioration de l'éclairage public

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	SDE76	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre de candélabre changés			

Mesure 6.9 : Réaliser un état des lieux des bâtiments communautaires pour évaluer les pertes énergétiques en vue d'engager des travaux d'amélioration et définir un programme d'actions			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	SDE76, privé	 Cible(s) : EPCI
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'états des lieux réalisés			

Mesure 6.10 : Mettre en place un indicateur de suivi de la consommation énergétique des différents postes de la CCCA			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Engie solution service (VERTUOZ)	 Cible(s) : EPCI
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Évolution de la consommation			

Mesure 6.11 : Travaux sur les bâtiments communautaires			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Privé	 Cible(s) : EPCI
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Gain de consommation d'énergie			

Mesure 6.12 : Installation de centrales solaires photovoltaïques en toiture sur 1 ou 2 bâtiment(s)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	SDE76, privé	 Cible(s) : EPCI
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de MWh/an produit			

Mesure 6.13 : Estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles...) pour créer un réseau de chaleur en fonction de celui-ci			
 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	URCOFOR, CA76	 Cible(s) :	EPCI
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Linéaire de gisement de bois valorisable			

Mesure 6.14 : Etudier le potentiel de l'hydrogène sur le territoire et d'autres énergies renouvelables			
 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Région, France Hydrogène	 Cible(s) :	CCCA
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Faisabilité du projet			

Mesure 6.15 : Développer la mutualisation de matériels performants moins polluants (tracteurs tondeuses / faucheuses / balayeuses par exemple)			
 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Communes	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de partenariats			

Mesure 6.16 : Plan LED : mener de gros efforts pour réduire les consommations liées à l'éclairage public (travailler sur l'acceptabilité des habitants, réaliser un diagnostic et un plan d'action), inciter les communes à faire respecter la loi sur l'extinction nocturne des différents éclairages			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	SDE76	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Poursuite et finalisation de la démarche			



Collectivités

Action 7

Réduire les impacts de la mobilité des collectivités



Contexte et ambition

Efficacité *

15% des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports, c'est-à-dire le rôle de planification et d'aménagement de la collectivité. La collectivité a donc un rôle d'exemplarité et doit être moteur de changement pour son territoire.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Travailler sur la mobilité des collectivités sera positif sur l'air, le climat, l'énergie et la réduction des nuisances (sonores). Ce sera aussi le cas pour le milieu humain via une optimisation des déplacements des agents.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Part des flottes publiques à mobilité alternative (%) - Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) 				



Mesures des partenaires

-

Mesure 7.1 : Faciliter le télétravail des agents	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN, communes
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Agents
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jours de télétravail par agent - Matériel informatique à disposition 	

Mesure 7.2 : Optimiser la gestion du parc de véhicules (continuer à suivre les déplacements et la consommation de chaque véhicule, privilégier l'usage des véhicules les moins émetteurs)	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN, communes
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Agents
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de km parcourus par le parc de véhicules des collectivités	

Mesure 7.3 : Continuer à renouveler la flotte de manière exemplaire	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN, communes
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Agents
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Type des nouveaux véhicules des collectivités	

Mesure 7.4 : Inciter les élus et les agents à pratiquer le covoiturage ou à utiliser les modes de déplacement doux	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN, communes
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Agents, Elus
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents des collectivités Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 7.5 : Remplacement au fur et à mesure des véhicules thermiques de la ComCom par des véhicules hybrides et/ou électriques	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) :	 Cible(s) :
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de véhicules. Kms parcourus / an avec véhicules électriques	

Mesure 7.6 : Privilégier les visioconférences quand c'est possible	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) :	 Cible(s) :
Moyens humains :	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 7.7 : Développer le service CCCA « Albâtre Mobilité » : proposer aux habitants du territoire des véhicules électriques en libre-service, 24h/24, 7 jours/7. (Http://clem.mobi/autopartage)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Clem' / CNPE Paluel / communes d'accueil station	 Cible(s) : Habitants CCCA / demandeurs d'emploi / 16-25 ans
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de réservations, nombre de kilomètres parcourus, nombre d'utilisateurs, nombre de stations d'autopartage, estimation gain émission CO2	

Mesure 7.8 : Elaborer le plan de développement des bornes électriques sur notre territoire	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Région, SDE76	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Création du plan	

Mesure 7.9 : Installation de bornes de recharge pour véhicules et vélo électriques sur les bâtiments communautaires			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Communes de la CCCA, privé, AGIR Transport	 Cible(s) : Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de bornes installées sur les bâtiments communautaires			

Mesure 7.10 : Installation de bornes de recharge pour véhicules et vélo électriques sur les espaces publics (y compris aires de covoiturage)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Communes de la CCCA, privé, AGIR Transport	 Cible(s) : Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de bornes installées dans les espaces publics			

Mesure 7.11 : Etudier la faisabilité de mettre en place un réseau de transport en commun (bus)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Communes de la CCCA, privé, AGIR Transport	 Cible(s) : Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de communes desservies par les réseaux			

Mesure 7.12 : Renouvellement du parc de véhicules de la CCCA avec des véhicules moins polluants (dont les vélos pour les petits trajets réalisés par les agents)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	privé	 Cible(s) : Agents CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de véhicules achetés Réduction de la consommation d'énergie carbonée			

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif, solidaire pour ses habitants



Collectivités

Action 8

Mettre en place une politique d'achats durables



Contexte et ambition

Efficacité *

15% des émissions de GES sont directement issus des décisions prises par les collectivités territoriales, concernant leur patrimoine (bâtiment, éclairage public, flotte de véhicules) et leurs compétences (transports, déchets, distribution de l'énergie et de chaleur, notamment via les réseaux de chauffage urbain) et 50 % si l'on intègre les effets indirects de leurs orientations en matière d'habitat, d'aménagement, d'urbanisme et d'organisation des transports, c'est-à-dire le rôle de planification et d'aménagement de la collectivité. La collectivité a donc un rôle d'exemplarité et doit être moteur de changement pour son territoire.

Par ailleurs, l'objectif de 20% minimum de produits bio dans la restauration collective d'ici 2022 est fixé par la loi EGalim.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact indirect positif sur la réduction des consommations d'énergie, l'air et le climat. La mise en place d'un plan alimentaire territorial via cette mesure a un impact direct positif sur le milieu humain car cela contribuera à une meilleure santé.				
Indicateurs communs	- Part des marchés ayant une clause environnementale (%)				



Mesures des partenaires

-

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 8.1 : Dans les appels d'offres de l'EPCI et des communes, inscrire des critères portant sur les engagements environnementaux, sociaux et climatique des candidat	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN, communes
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 8.2 : Inciter un état des lieux dans chaque commune organisant des repas scolaires sur le respect de la loi EGALIM	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN, communes
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 8.3 : Mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Etat, Chambre d'agriculture	 Cible(s) : Habitants, producteurs, cantines scolaires
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Action PVD	

Mesure 8.4 : Faciliter la mutualisation et la mise à disposition de matériel entre les communes et la ComCom (recensement et convention cadre)	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 8.5 : Intégration de l'obligation de prise en compte de la réduction de l'empreinte carbone pour l'ensemble des rédacteurs de marchés publics (établissements publics et collectivités locales)

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Service des Marchés Publics, Service aménagements durables	 Cible(s) :	Rédacteurs de marchés au sein de l'établissement et dans les communes membres Acheteurs/approvisionneurs au sein de l'établissement et dans les communes membres
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Indicateurs temporels :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une note de service - Définition des étapes et respect du planning prévisionnel - L'appréciation de la politique achats sur le territoire ➤ <u>Impacts en interne</u> <ul style="list-style-type: none"> - % de fournisseurs certifiés sur leur politique sociale et environnementale - % de cahiers des charges intégrant des critères environnementaux - Economies réalisées grâce à une approche coût global des produits ou services achetés ➤ <u>Impacts économiques sur l'environnement</u> <ul style="list-style-type: none"> - % de produits ou services labellisés dans les domaines sociaux ou environnementaux - % de produits ou services achetés qui apportent une plus-value environnementale - Montant des achats au secteur de l'insertion par l'activité économique ou du secteur adapté et protégé - % de fournisseurs qui sont des PME locales 			

Mesure 8.6 : Actualiser des répertoires des acteurs des circuits courts

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Département, OTCA, producteurs locaux, CCI, Chambre Métiers	 Cible(s) :	Producteurs locaux
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre de producteurs recensé dans la plaquette de communication			

Mesure 8.7 : Aider au développement des circuits courts et des espaces de vente de proximité (communication, showrooms, halls de vente, stands pour pêcheurs locaux, marchés locaux...)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : CD76, CA76, agriculteurs	 Cible(s) : Agriculteurs, habitants CCCA
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Espace de vente de proximité	



Collectivités

Action 9

Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET



Contexte et ambition

Efficacité *

L'ADEME met en avant cinq points essentiels à la mise en œuvre du PCAET :

- Garder le cap sur le niveau d'ambition fixé ;
- S'assurer de la cohérence et de la progressivité des actions ;
- Entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire ;
- Partager les expériences et les résultats ;
- Mettre en place un suivi d'avancement des actions.

Cela nécessite une organisation au sein de la collectivité (chef de projet dédié, équipe projet ou comité de pilotage, référents au sein des services de la collectivité et référents territoriaux...) pouvant se formaliser dans la construction d'une feuille de route pour la mise en œuvre du PCAET.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Indirectement, cette action a des impacts positifs sur le climat, l'air et l'énergie. Une gouvernance et un pilotage assurés permettront la mise en œuvre effective du PCAET.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions de gouvernance par an - Nombre de citoyens impliqués dans la gouvernance - Nombre de formations réalisées 				



Mesures des partenaires

- Formation théorique inter citoyens, élus, artisans, agriculteurs industriels sur l'urgence climatique, les impacts du changement climatique et l'empreinte carbone
- Mettre en place un plan de formations à destination des cadres d'entreprise et des collectivités et des entrepreneurs sur les mécanismes du changement climatique



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 9.1 : Équipe transversale PCAET			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Techniciens, Elus
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de comités techniques/comités de pilotages			



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 9.2 : Référent technique et animation PCAET			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Communes, particuliers, entreprises, associations
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Temps de travail agent consacré à la mise en œuvre du PCAET			

Mesure 9.3 : Élu référent à l'échelle de la collectivité			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : VP en charge de la transition écologique et énergétique
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 9.4 : Création d'un Comité de suivi de la mise en route du P.C.A.E.T et des indicateurs			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Tableau de suivi			



Collectivités

Action 10

Intégrer l'environnement aux activités des collectivités



Contexte et ambition

Efficacité *

Le territoire abrite une biodiversité riche et diversifiée (deux sites Natura 2000, 52 ZNIEFF de type I et 13 ZNIEFF de type II, deux Espaces Naturels Sensibles) mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines. Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permettre aux espaces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques. La préservation de l'ensemble des milieux agricoles, forestiers, prairiaux, est indispensable au maintien de la biodiversité et au bien-être humain. Au de-là de son rôle de planification, la collectivité gère directement des espaces naturels ou semi-naturels et peut ainsi promouvoir certaines pratiques environnementales bénéfiques.

La notion de service écosystémique met en avant l'importance des systèmes écologiques et de la biodiversité pour le bien-être humain, en proposant un lien entre nature et société. Les services écosystémiques sont habituellement répartis dans trois catégories :

- Les services d'approvisionnement sont les services à l'origine des « produits finis » que l'on peut extraire des écosystèmes, tels que la nourriture, les différents matériaux et fibres naturelles, ...
- Les services de régulation sont des services non matériels contribuant plus indirectement au bien-être de l'homme à travers les fonctions de régulation des écosystèmes, tels que la régulation du climat ou des incendies, mais aussi le maintien de cycle de vie et d'écosystème
- Les services culturels représentent les différentes valeurs immatérielles que l'on peut attribuer aux écosystèmes, une valeur esthétique, symbolique (comme les valeurs emblématiques) et récréative, telles que les activités de pleine nature (chasse, pêche, randonnée, etc.).



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action a des impacts positifs sur le milieu humain par une amélioration du cadre de vie, sur le paysage par des aménagements paysagers et sur la biodiversité avec la mise en place de Plans de Gestion Différenciée.				
Indicateurs communs	- Nombre de communes ayant adopté un PGD				



Mesures des partenaires

-

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 10.1 : Inciter les communes à mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : ANBDD	 Cible(s) : Technicien des espaces verts
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de communes ayant mis en place un plan de gestion différenciée des espaces verts	

Mesure 10.2 : Agir sur les plantes exotiques envahissantes	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : CEN	 Cible(s) : Techniciens des espaces verts, habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre d'actions pour lutter contre les plantes exotiques Nombre de conventions de partenariat avec le CEN	

Mesure 10.3 : Réflexion sur la mise en place d'un fonds de concours pour l'achat de végétaux comestibles des communes	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Pépinières locales	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 10.4 : Aménagements paysagers des zones d'activités (exemple Saint-Laurent).	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Entreprises des ZA	 Cible(s) :
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de plantations et m2 de surface aménagées	

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesures : voir les actions 12 à 15



Collectivités

Action 11

Communiquer sur le PCAET



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le territoire compte près de 74 970 habitants, et l'ensemble des activités émet 681 500 tonnes équivalentes CO₂, soit 9 tonnes de CO₂ par habitant, sachant qu'un français émet en moyenne 11 tonnes (un habitant des Etats-Unis 15 tonnes et un habitant du Burkina Faso : 0,2 tonne). L'objectif national (SNBC) est d'atteindre 2 tonnes par habitant en 2050.

Les Français sont de plus en plus sensibles au changement climatique, mais près de la moitié s'estime mal voire très mal informé sur le sujet. Pourtant, les 74 970 habitants du territoire disposent, individuellement et collectivement, de nombreux outils et leviers pour réduire leurs consommations d'énergies et leurs émissions de gaz à effet de serre.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action auprès des entreprises et du grand public permet de maintenir le lien avec le PETR et de les entrainer dans des démarches vertueuses qui à terme seront positives sur l'air, l'énergie, le climat et le milieu humain.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'évènements consacrés au développement durable ou à la lutte contre le changement climatique - Nombre d'entreprises touchées par la communication - Nombre d'enfants concernés par les démarches de sensibilisation 				



Mesures des partenaires

-

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 11.1 : Communication auprès des habitants, entreprises et associations du territoire			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN, Communes
	Partenaire(s) :	Journaux	 Cible(s) : Habitants, entreprises, associations
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de publications : Journaux, Magaz'YN, Réseaux sociaux			

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 11.2 : Communication via le site internet, l'InfoCom			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de publications : Journaux, InfoCom, Réseaux sociaux			

Mesure 11.3 : Sensibilisation à l'environnement (randonnées thématiques, circuits thématiques...)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	Association LE CHENE	 Cible(s) : Habitants, élèves
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre d'animations réalisées			

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 11.4 : Établissement d'un plan de communication commun			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Service communication CCCA	 Cible(s) : Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Publication annuelle d'une fiche de synthèse des actions			

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

Nature	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	12
	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	13
	Protéger les sols et la ressource en eau	14
Paysage et urbanisation	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	15
Adaptation, risques et déchets	Réduire les expositions aux risques du territoire	16
	Réduire la pollution atmosphérique	17
	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	18

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

Action 12

Protéger les zones naturelles et la biodiversité



Contexte et ambition

Efficacité **

Le territoire abrite une biodiversité riche et diversifiée (2 sites Natura 2000, 52 ZNIEFF de type I et 13 ZNIEFF de type II, deux Espaces Naturels Sensibles) mais fragilisée notamment par la fragmentation des espaces (infrastructures, artificialisation des sols, obstacles sur les cours d'eau, etc.) et la pression des activités humaines. Le changement climatique renforce ces enjeux de préservation de la biodiversité. Il s'agit ainsi de permettre aux espaces animales de s'adapter aux futures conditions climatiques en assurant la préservation et l'amélioration de leurs habitats et d'adapter les espèces végétales locales aux futures conditions climatiques. Les espaces naturels sont aussi des lieux de fraîcheur pour la prévention aux îlots de chaleur.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a des incidences potentielles positives sur le climat par le carbone stocké, sur la biodiversité, le paysage et l'emprise foncière avec l'accroissement de la végétalisation, sur les risques avec une limitation du ruissellement par la non artificialisation des terres, et sur le milieu humain grâce à une amélioration du cadre de vie (îlots de fraîcheur en ville).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Surface concernée (ha) - Linéaire de haie (kml ou nombre d'arbustes) - Linéaire de bande fleurie (kml) - Nombre d'arbres plantés 				



Mesures des partenaires

- Enherber et reboiser les coteaux des vallées, favoriser les surfaces enherbées et les structures bocagères
- Aider à l'achat d'essences locales à planter (PNR)



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 12.1 : Mise à jour de la charte paysagère			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : PETR
	Partenaire(s) :	CAUE, Etat	 Cible(s) : Associations, habitants, entreprises, bailleurs, écoles, communes, ComCom
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi :			



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 12.2 : Protection via les documents d'urbanisme			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN, Communes
	Partenaire(s) :		 Cible(s) :
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 12.3 : Communiquer sur l'achat d'essences locales et leurs bienfaits pour la biodiversité			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN, Communes
	Partenaire(s) :	PNRBSN, chambre d'agriculture, CAUE	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 12.4 : Créer un guide des bonnes pratiques pour entretenir son jardin et développer la biodiversité			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	PNRBSN, ANBDD	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 12.5 : Envoyer une plaquette des bonnes pratiques eaux pluviales et biodiversité lors des instructions d'urbanisme	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : PNRBSN, ANBDD, SMVB, SAGE	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 12.6 : Établir des partenariats avec les associations de protection de la biodiversité	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : €
Moyens humains : 	Moyens financiers :
Indicateurs de suivi : Nombre de partenariats	



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 12.7 : Mesures réalisées à travers SCOT et documents d'urbanisme	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Communes	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers :
Indicateurs de suivi :	



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 12.8 : Proposer l'aide de la CCCA aux communes désireuses d'adopter un plan de gestion différenciée	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Agence Normandie de la Biodiversité et du Développement Durable	 Cible(s) : Maires
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 12.9 : Intégrer les objectifs de préservation et de valorisation des sites du PLUi par un règlement adapté			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	AURH	 Cible(s) : Communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'objectifs intégrés			

Mesure 12.10 : Répertorier et valoriser les mares et les autres habitats remarquables (même s'ils sont ordinaires) du territoire			
	Calendrier :		 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	PRAM, Conservatoire Espaces Naturels de Normandie, Bureaux d'études, SMBV	 Cible(s) : Maires, Administrés
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Inventaires biologiques, analyses physico-chimiques			

Mesure 12.11 : Recenser et contribuer à la protection des écosystèmes des vallées de la Durdent et du Dun			
	Calendrier :	Long terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Conservatoire Espaces Naturels de Normandie, Bureaux d'études, SMBV	 Cible(s) : Maires, Administrés
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Inventaires biologiques			

Mesure 12.12 : Soutenir les diagnostics existants / Etablir un diagnostic sur la présence et l'évolution des organismes invasifs ou envahissants

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Conservatoire Naturels de Normandie, Bureaux Conservatoire SMBV	 Cible(s) :	Maires, Administrés
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Inventaires biologiques Bilan tous les 5 ans			

Mesure 12.13 : Multiplier les partenariats pour la gestion des espaces naturels connus : Estuaire de la Durdent et du Dun, Valleuses et pelouses littorales (secteur de St Valery en Caux et de Sotteville) Cavités souterraines à chiroptères (Clasville, Grainville la Teinturière et Paluel en priorité), Réserve floristique du CNPE

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Conservatoire Naturels de Normandie, Conservatoire du littoral, EDF, etc.	 Cible(s) :	Élus de la CCCA
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Bilan d'activité			

Mesure 12.14 : Sur le site du Pont Rouge : participer à une étude entomologique régionale diligentée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie visant à évaluer les incidences du réchauffement climatiques sur la faune

 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie	 Cible(s) :	EPCI
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Rapport écrit			

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

Action 13

Augmenter la séquestration annuelle de carbone



Contexte et ambition

Efficacité ***

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. Sur le périmètre du PETR, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 24 581 tonnes CO₂/an, soit l'équivalent de 3,6% des émissions annuelles de GES du territoire.

Les forêts et boisements, qui s'étendent sur 6,5% de la surface du territoire, représentent la quasi-totalité de la séquestration annuelle de carbone. Les changements d'affectation des sols (déboisements, artificialisation, mise en culture de prairies) émettent également du CO₂ et réduisent la séquestration du territoire. Les terres cultivées et les prairies, qui s'étendent sur 59% du territoire et 22% du territoire respectivement, représentent aussi de bons leviers pour la séquestration annuelle de carbone.

En effet, un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol au niveau mondial, ou 4‰ par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO₂ liée aux activités humaines. Ainsi, une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers, permettrait d'améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2°C.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+

Effet sur l'environnement	La séquestration du carbone a un impact positif sur le climat par le carbone stocké, sur l'emprise foncière, sur la biodiversité (moins d'artificialisation, haies, boisements qui sont des refuges), et sur la limitation des risques (le ruissellement et l'érosion sont réduits).
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Réductions des émissions brutes / nettes - Nombre de communes impliquées - Nombre d'agriculteurs sensibilisés - Nombre d'exploitations labellisées ou en démarche Bas Carbone - Nombre d'élevages engagés dans une démarche - Nombre d'essais mis en place - Nombre de plantations (ml pour les haies) - Nombre d'exploitations réalisant des couverts - Evolution des surfaces en pâture (%) - Séquestration de carbone (tonnes de carbone ou CO₂ équivalent)



Mesures des partenaires

- Mettre en place d'essais afin de mettre en évidence les plantes d'interculture les plus adaptées localement au stockage du carbone
- Accompagner l'évolution vers les techniques culturales simplifiées
- Développer et valoriser localement des sources de fourrages et de protéines
- Accompagner les exploitations volontaires dans les démarches de progrès, voir jusqu'à la labellisation bas carbone, faire connaître les différentes démarches
- Maintenir les prairies



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 13.1 : Réimplantation de haies bocagères en partenariat avec les SMBV, le syndicat d'eau et la chambre d'agriculture

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	
 Partenaire(s) :	CAUE, SMBV, agriculteurs	 Cible(s) :	Exploitations agricoles
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Nombre de plantations (ml pour les haies)			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 13.2 : Plantation des coteaux

 Calendrier :	Long terme	 Pilote :	Syndicats de Bassins Versants
 Partenaire(s) :	Chambre d'agriculture	 Cible(s) :	Agriculteur, propriétaires fonciers,
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 13.4 : Accompagner les communes désireuses d'agir en faveur de la régulation du carbone : en réalisant des diagnostics communaux des parcelles boisées délaissées pouvant êtreensemencées ou plantées			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Conservatoire Naturels de Normandie, Conservatoire du littoral, EDF, etc.	 Cible(s) :	Élus de la CCCA
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Bilan d'activité			

Mesure 13.5 : Aider à la plantation de haies rustiques multifonctionnelles en zone agricole			
 Calendrier :		 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	SMBV / Agriculteurs	 Cible(s) :	Administrés et communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Bilan d'activité			

Mesure 13.6 : Valoriser les prairies permanentes et l'éco-pâturage			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	SMBV	 Cible(s) :	Agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'hectares de prairies valorisés			

Mesure 13.7 : Accompagner les agriculteurs qui développent des techniques ou des mesures réputées favorables à la séquestration du carbone			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	CA76	 Cible(s) :	Agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'agriculteurs, nombre d'hectares			

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Nature

Action 14

Protéger les sols et la ressource en eau



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le territoire est sensible aux inondations et aux coulées de boue : 52% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dues aux inondations et aux coulées de boue. Sur un sol imperméabilisé, les eaux de pluie ruissellent jusqu'à intégrer le réseau d'assainissement ou jusqu'à retrouver un sol perméable qui permette l'infiltration de l'eau dans le sol. L'artificialisation des sols réduit l'infiltration naturelle de l'eau et concentrent les eaux de pluie sur certaines zones, conduisant parfois à la saturation et entraînant des inondations et coulées de boue. Le changement climatique va concentrer les précipitations sur quelques épisodes pluvieux et donc modifier le régime actuel des pluies.

Par ailleurs, la majorité des besoins en eau est actuellement couverte par l'usage de l'eau potable. Au niveau national, il est constaté une plus forte sollicitation des nappes phréatiques en période estivale. Cette situation, associée à des précipitations faibles et tardives en automne - hiver, entraîne une baisse plus importante des niveaux des nappes souterraines. Le développement d'alternatives à l'usage de l'eau potable permettrait donc de répondre pour partie aux enjeux d'économie de l'eau, de la réduction de la pression sur la ressource en eau souterraine et de gestion des eaux pluviales.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action entraînera des impacts positifs directs sur la ressource en eau par une réduction de sa consommation, sur les risques par une limitation des phénomènes érosifs et de ruissellement, sur l'emprise foncière avec une limitation de l'imperméabilisation, ainsi que sur le milieu humain avec la réduction des îlots de chaleur. Indirectement, cela sera positif pour la biodiversité via le maintien de haies, de prairies.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations sensibilisées à l'érosion - Nombre d'aménagements d'adaptation réalisés - Part du territoire couvert par une stratégie de gestion de l'eau 				



Mesures des partenaires

- Poursuivre l'animation BAC
- Réaliser des travaux d'aménagement sur les communes concernés par les inondations, coulées de boue, etc.
- Prévenir l'érosion et le ruissellement en accompagnant les agriculteurs, en mettant en place et en organisant des visites d'exploitation avec des différents leviers de lutte, en communiquant les résultats

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 14.1 : Travailler sur la végétalisation des cours d'écoles et leur désimperméabilisation partielle.
Objectifs : augmenter l'infiltration des eaux, plus d'ombrage (réduire les îlots de chaleur, aspect connexion avec la nature et les enfants)

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : Groupe scolaire
 Partenaire(s) : Écoles	 Cible(s) : Élèves
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre d'écoles engagées dans la végétalisation des cours	

Mesure 14.2 : PLUi :

« Axe 3 – objectif 3.2. S'engager dans un développement respectueux des ressources
➔ Assurer la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité

Soutenir les programmes d'actions engagés par les 3 syndicats de bassins versants et le syndicat d'eau et d'assainissement caux central (remise en herbe des bétouilles...)

Participer à la préservation de la ressource en eau potable en encourageant les bonnes pratiques pour lutter contre le gaspillage et notamment favoriser la récupération des eaux pluviales

Engager une dynamique de gestion alternative des eaux pluviales en accompagnement du développement de la trame verte et bleue

Promouvoir la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonomes sur le territoire »

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : SBV, Syndicat d'eau et d'assainissement
 Partenaire(s) : SBV, Syndicat d'eau et d'assainissement	 Cible(s) : Agriculteurs, habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 14.3 : Aider financièrement à l'acquisition de citernes eau de pluie

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Communes	 Cible(s) : Habitant
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de citernes	

Mesure 14.4 : Favoriser la récupération d'eau de pluie dans les constructions neuves			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Syndicats d'eau, communes	 Cible(s) :	Habitant, bailleurs, lotisseurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 14.5 : Amplifier et promouvoir des actions déjà entamées par les acteurs publics (CCCA, SMBV, CUMA-HAI'NERGIE NORMANDIE, ...) : limiter l'utilisation des pesticides, favoriser le stockage de l'eau et le retour de celle dans les nappes phréatiques (en ville notamment), assurer la conformité des réseaux et leur maintenance, aides aux agriculteurs innovants, utiliser l'eau à la sortie des stations d'épuration, aider à la plantation de haies rustiques			
 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Syndicat AEP , ARS, Syndicats Bassin Versants, Chambre d'Agriculture, Agence de l'Eau Seine Normandie...	 Cible(s) :	Tous les habitants de la CCCA, Exploitants agricoles, Exploitants de réseaux eau & assainissement, communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Avancement du Futur Contrat Territoire Eau Climat en cours d'élaboration pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine Normandie			

Mesure 14.6 : Poursuivre la politique d'aide à la rénovation des assainissements non collectif mise en place par la CCCA			
 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :		 Cible(s) :	Habitants CCCA
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre d'ANC rénovés			

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Paysage et urbanisation

Action 15

Assurer l'intégration paysagère et environnementale



Contexte et ambition

Efficacité *

Le Pays Plateau de Caux Maritime rassemble de nombreux paysages emblématiques. Il ne se limite pas uniquement aux falaises de craie, mais est également un espace agricole diversifié de grande qualité, encore préservé d'une forte urbanisation. Il est délimité par deux vallées remarquables constituant des micro paysages qui sont, là encore, en partie préservés. Depuis sa création, le Pays Plateau de Caux Maritime mène une politique concertée avec l'ensemble des acteurs du Pays dans de nombreux domaines liés à l'aménagement global de son territoire. La transition énergétique et écologique du territoire doit permettre une intégration dans le paysage et doit aussi permettre de meilleures connexions avec les thématiques de l'environnement.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cela est positif pour le climat avec une séquestration du carbone augmentée, sur le paysage et la biodiversité avec des renforcements d'éléments en lien avec l'identité paysagère (arbres, haies ...).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets avec un label environnemental - Nombre de projets intégrant une démarche environnementale et paysagère 				



Mesures des partenaires

- Suivre les recommandations de la charte paysagère ou des documents d'urbanisme
- Viser de hautes performances environnementales dans les projets



Plateau de Caux Maritime

Mesures du PETR Pays Plateau de Caux Maritime

Mesure 15.1 : Mise à jour et diffusion de la charte paysagère (créer des transitions végétales entre les espaces agricoles et les zones urbanisées, prendre en compte le développement de l'éolien et du photovoltaïque au sol, recenser, protéger et renforcer l'ensemble des haies, bosquets, arbres têtards qui font l'identité paysagère)	
Calendrier : Long terme	Pilote : PETR
Partenaire(s) :	Cible(s) :
Moyens humains :	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :	



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 15.2 : PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment les formulations suivantes : « Axe 4 : Valoriser un cadre de vie naturel et paysager attractif <i>Objectif 4.1. Préserver et valoriser les paysages naturels et ruraux</i> ⇒ Protéger et valoriser les espaces naturels majeurs pour leur intérêt écologique et paysager ⇒ Préserver des espaces de nature au cœur des espaces habités ⇒ Mettre en valeur la multifonctionnalité des éléments de la Trame verte et bleue ⇒ Protéger et mettre en valeur les éléments de patrimoine bâti <i>Objectif 4.2 Aménager des paysages qualitatifs</i> ⇒ Assurer des transitions paysagères de qualité sur les franges d'urbanisation dans les opérations existantes et à venir ⇒ Définir une insertion paysagère qualitative des zones d'activités ⇒ Assurer l'intégration des infrastructures ⇒ Renforcer l'attractivité et la visibilité du territoire en menant un travail sur la qualité des entrées de ville »	
Calendrier : Moyen terme	Pilote : CCYN
Partenaire(s) : CAUE	Cible(s) : Particuliers, promoteurs
Moyens humains :	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 15.3 : Paysager les zones d'activités (dont haies et arbres fruitiers...)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	Entreprises des ZA	 Cible(s) :
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de plantations et m2 de surface aménagées			

Mesure 15.4 : Demander aux lotisseurs d'anticiper les plantations (communes voire privées) avant commercialisation des lots			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	Communes	 Cible(s) : Lotisseurs
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Linéaires de haies			

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 15.5 : Encourager l'intégration paysagère des entrées de villes et de villages et aider à l'investissement pour des espaces verts communaux durables			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	CAUE	 Cible(s) : Communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre d'entrées de villages ou de villes bénéficiant de l'action			

Mesure 15.6 : Intégration de cet objectif dans le PLUi avec un règlement adapté			
	Calendrier :	Long terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	AURH	 Cible(s) : Communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 15.7 : Rediffuser la Charte paysagère du PETR			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	PETR	 Cible(s) : Communes, habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nouvelle campagne de diffusion			

Mesure 15.8 : Répertorier et classer les arbres remarquables pour les protéger ou les valoriser			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Bureau d'étude, associations locales, Service SIG CCCA	 Cible(s) : Communes, habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Inventaires et rapports			

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Adaptation, risques et déchets

Action 16

Réduire les expositions aux risques du territoire



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le changement climatique et ses effets sont maintenant perceptibles par tous sur le territoire du PETR. Toutefois, les impacts sont différents en fonction des secteurs géographiques du territoire.

Le territoire est sensible aux inondations et aux coulées de boue : 52% des arrêtés de catastrophes naturelles sont dus aux inondations et aux coulées de boue.

De plus, un quart des arrêtés de catastrophes naturelles sont dus aux mouvements de terrain, et le changement climatique pourrait augmenter le risque d'effondrement des cavités souterraines, d'affaissement. L'augmentation des précipitations hivernales, la diminution des précipitations estivales et l'augmentation des événements pluvieux exceptionnels sont susceptibles d'influer la variation du niveau des nappes d'eaux souterraines. Elle devrait affecter la résistance des roches et leur structure et donc leur stabilité.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	L'impact positif de cette action est directement lié à la prévention des risques (érosion, inondations...). Cela est positif aussi pour le milieu humain car des inondations peuvent impacter des habitations. Un impact positif est également à relever sur la biodiversité (maintien des prairies, protection des écosystèmes côtiers...).				
Indicateurs communs	- Nombre d'aménagements d'adaptation réalisés				



Mesures des partenaires

- Sensibiliser les acteurs du territoire à la gestion des risques dont les risques climatiques

Mesures de la CC Yvetot Normandie

<p>Mesure 16.1 : Communiquer auprès des habitants des risques du territoire PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment les formulations suivantes : « Axe 3 : Aménager un environnement de vie de qualité Objectif 3.1. Offrir un cadre de vie apaisé → Développer le territoire en prenant en compte le risque lié aux mouvements de terrain → Prendre en compte le risque inondation lié aux ruissellements des eaux pluviales et aux remontées de nappe sur l'ensemble du territoire → Assurer la réduction des nuisances »</p>	
 Calendrier :	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : SBV	 Cible(s) : Particuliers, promoteurs
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

<p>Mesure 16.2 : Mise à jour et diffusion des cartes ruissellements (Mesures des syndicats de bassins versants)</p>	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : Syndicats Mixtes de Bassins Versants
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

<p>Mesure 16.3 : Intégrer cet enjeu dans les objectifs et les règlements d'un PLUi</p>	
 Calendrier : Long terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : CAUE	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :	



Adaptation, risques et déchets

Action 17

Réduire la pollution atmosphérique



Contexte et ambition

Efficacité **

Le bois est l'énergie renouvelable la plus utilisée dans le secteur résidentiel, et couvre 31% de la consommation d'énergie de ce secteur. Or, cette combustion du bois, en particulier dans les foyers ouverts, provoque l'émission de polluants atmosphériques : le secteur résidentiel émet 27% des émissions de particules fines inférieures à 2,5µm de diamètre. Ainsi l'intérieur des maisons se trouve bien souvent plus pollué que l'extérieur, avec les déplacements en plus des polluants externes qui entrent dans les logements, s'ajoutant aux polluants issus de l'intérieur (foyer ouvert, aérosols, solvants, etc.).

Le secteur industriel est aussi responsable de certaines émissions de polluants, en particulier les Composés Organiques Volatils et le dioxyde de soufre.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif direct sur le climat, l'énergie, la qualité de l'air, le milieu humain (santé via la qualité de l'air des logements) et la biodiversité (plans de gestion différenciée).				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de polluants du secteur résidentiel (t) - Emissions de polluants des secteurs Industriel et Tertiaire (t) 				



Mesures des partenaires

- Réaliser des supports de communication
- Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 17.1 : Favoriser l'usage des modes de chauffage décarbonés et peu polluants : Inciter au remplacement des vieux poêles à bois par des installations plus efficaces et moins polluantes, communiquer les bons gestes (communiquer auprès des habitants et des artisans, etc.)

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Particuliers, artisans
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 17.2 : Sensibiliser les habitants à la qualité de l'air

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : ATMO	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de communications réalisées à ce sujet	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 17.3 : Développer les réseaux de chaleur (cf. action 6)

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Yerville, Doudeville, bailleurs, syndicats de réseaux	 Cible(s) : Habitants
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de logements et/ou bâtiments publics raccordés Action Petites Villes de Demain	

Mesure 17.4 : Accompagner les entreprises dans la réduction de leurs émissions

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : CCI, ADEME	 Cible(s) : Entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 17.5 : Mesurer la qualité de l'air en certains points représentatifs			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	privé, Air Normand	 Cible(s) : Habitants du territoire
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Suivi des concentrations des polluants atmosphériques sur 3 à 6 ans			

Mesure 17.6 : Aider financièrement au changement des chaudières au fioul			
	Calendrier :	Long terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Habitants CCCA
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre de chaudières changées			

AXE 2 : Des espaces et sites du Pays Plateau de Caux Maritime protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie



Adaptation, risques et déchets

Action 18

Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation



Contexte et ambition

Efficacité *

Le déchet est à la fois une source d'énergie et une source de matière première secondaire. Son poids économique est majeur dans les budgets des collectivités et des ménages. En 2016, selon Eurostat, chaque Français a produit 437 kilos de déchets ménagers (comprenant les ordures ménagères et les déchets collectés en déchèterie).

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits. L'économie circulaire peut contribuer à la compétitivité des entreprises et au développement économique. Aujourd'hui déjà, les effectifs dans l'économie circulaire sont évalués à près de 800 000 emplois équivalents temps plein en France. On estime que le secteur représente un potentiel de 300 000 emplois supplémentaires en France à l'horizon 2030. Il s'agit pour l'essentiel d'emplois locaux, pérennes et non délocalisables.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a pour effet direct de réduire les volumes de déchets produits, et ainsi de manière indirecte de réduire la consommation d'énergie et des émissions et nuisances associées pour la collecte et les traitements.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets produits non valorisables (t) - Quantité de déchets recyclés (t) 				



Mesures des partenaires

- Méthanisation des bio-déchets
- Élaboration de support de communication, d'animation sur le tri et le zéro déchet

Mesure 18.1 : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : sensibilisation à la réduction des déchets et à l'amélioration des performances du tri, soutien aux structures existantes et initiatives, etc.

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : ADEME, Citeo	 Cible(s) : Particuliers, entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Etat d'avancement de la démarche	

Mesure 18.2 : Création d'une ressourcerie

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : Partenaire privé
 Partenaire(s) : CCYN	 Cible(s) : Particuliers, entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :	

Mesure 18.3 : Etude globale de mise en place de collecte des déchets (mise en place collecte bio-déchets, optimisation des tournées de collectes OM, optimisation gestion déchets verts)

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : ADEME	 Cible(s) : Particuliers, entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Etat d'avancement de la démarche	

Mesure 18.4 : Poursuivre le défi zéro déchet auprès des habitants du territoire

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Maison de quartiers d'Yvetot	 Cible(s) : Particuliers
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de foyers participants	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 18.5 : Acquisition de broyeurs à végétaux pour les déchetteries communautaires (valorisation du broyat)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	SMITVAD, CITEO	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de broyeurs et volume de déchets verts			

Mesure 18.6 : Mieux communiquer sur la ressourcerie d'Yerville, installer un container ressourcerie à la déchetterie de Doudeville			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	CITEO	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 18.7 : Attente de l'étude 2S pour optimiser le traitement des ordures ménagères			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : SMITVAD, SEVEDE
	Partenaire(s) :	Communautés de communes	 Cible(s) :
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 18.8 : Promouvoir intensément les actions publiques pour accroître le tri sélectif et réduire les volumes des déchets ou les valoriser			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Habitants et entreprises, centres de loisirs, SMITVAD, écoles	 Cible(s) : Habitants et professionnels, scolaires
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Ratios de production/ Habitant des différents flux d'Ordures Ménagères, Collecte Sélective, Déchetterie			

Mesure 18.9 : Aider à la création de boutiques solidaires ou de recycleries locales et promouvoir (communication) les artisans réparateurs			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	Emmaüs, PIJ / PAJ CCCA, asso pour adultes et jeunes handicapés	 Cible(s) : Habitants du territoire
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Implantation d'une antenne / boutique solidaire			

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques

Dév éco	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	19
	Contrôler le développement des zones d'activités	20
	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique	21
	Développer la production des énergies renouvelables	22
Agriculture	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	23
	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables	24
	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	25



Développement économique

Action 19

Préserver et renforcer la diversité des activités économiques



Contexte et ambition

Efficacité *

Les métiers de l'habitat peinent à recruter, alors que le rythme de rénovations performantes doit s'accélérer. Les artisans du territoire doivent donc être formés pour répondre aux besoins de rénovation énergétique et à la construction passive. Afin que ceux-ci soient acteurs de cette dynamique de rénovation énergétique et qu'ils profitent des marchés ainsi ouverts, il est indispensable qu'ils se mobilisent pour répondre aux attentes des ménages et se saisissent pleinement des enjeux de la rénovation énergétique performante.

La Réglementation Environnementale 2020, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et remplacera la Réglementation Thermique 2012, poursuit des objectifs plus ambitieux en termes de performance d'isolation, d'intégration des énergies renouvelables et décarbonées, de recours aux matériaux biosourcés. La création d'une filière de matériaux biosourcés produits sur le territoire peut être un axe de développement intéressant pour le territoire.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif sur le milieu humain avec une accentuation de la rénovation de l'habitat, sur les dépenses énergétiques liées et indirectement sur le climat via la séquestration du carbone dans les matériaux biosourcés.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de visiteurs des projets démonstrateurs - Nombre de formations tenues - Nombre d'artisans du territoire formés 				



Mesures des partenaires

- Étudier le potentiel de création d'une filière paille / éco-matériaux / bio-matériaux et favoriser la mise en œuvre de matériaux locaux dans la construction de logements et de bâtiments publics
- Créer une filière locale de réhabilitation accompagnée
- Établir une charte agricole territoriale
- Valoriser les filières existantes
- Étendre et booster une formation qualitative des métiers du bâtiment, former les artisans à la réhabilitation thermique des bâtiments anciens et sur les matériaux écologiques

Mesure 19.1 : Valoriser les filières existantes	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) :
Moyens humains :	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 19.2 : Étudier le potentiel d'agroforesterie	
 Calendrier :	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) :
Moyens humains :	Moyens financiers :
Indicateurs de suivi :	

Mesure 19.3 : Sensibiliser les élus, les habitants, les artisans et les constructeurs à l'utilisation de matériaux biosourcés pour les nouvelles constructions	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : ARPE, CAUE, FFB, CMA, Accort paille Normandie	 Cible(s) : Particuliers, artisans, constructeurs
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de personnes sensibilisées	

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 19.4 : Valoriser la mise en œuvre de matériaux locaux et biosourcés dans la construction	
 Calendrier : Long terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : CAUE	 Cible(s) : Constructeurs, bailleurs, artisans
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi :	

Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 19.5 : Accompagner les entreprises innovantes dans leur métier et l'adaptation au changement climatique	
 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : CCI	 Cible(s) : Entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées	

Mesure 19.6 : Création d'un label pour les productions locales (exemple la filière lin et chanvre)	
 Calendrier : Long terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Linerie et autres entreprises	 Cible(s) : Tout public
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi :	



Développement économique

Action 20

Contrôler le développement des zones d'activités



Contexte et ambition

Efficacité **

L'urbanisme et l'aménagement du territoire jouent un rôle clé pour les enjeux climat-air-énergie. En effet, l'organisation spatiale a des conséquences directes et indirectes sur les modes de productions, de consommations et de transports des biens et personnes. Le développement des zones d'activités génère de la création d'emplois, mais aussi de nouveaux flux et de la consommation d'espaces.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	/
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action permet une limitation de l'artificialisation et de la consommation foncière (reconversion de friches, optimisation du foncier agricole), et ainsi à la préservation du stockage du carbone dans les sols.				
Indicateurs communs	- Surface artificialisée pour les zones d'activités (ha)				



Mesures des partenaires

-

Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 20.1 : PLUi approuvé le 13 février 2021, avec notamment les formulations suivantes :

« Axe 1 : Promouvoir un territoire attractif

Objectif 1.3. Accroître le dynamisme du développement économique

- ➔ Permettre l'implantation de nouvelles activités économiques, avec la mention qu'une attention particulière sera portée sur l'optimisation du foncier disponible au sein des zones d'activités existantes afin de limiter l'étalement urbain sur les espaces agricoles et naturels
- ➔ Favoriser le déploiement des activités tertiaires, avec la mention qu'une attention particulière sera portée sur la valorisation des friches (industrielles, commerciales, ...) au bénéfice des activités tertiaires, sur l'optimisation du foncier disponible, tout particulièrement au sein du pôle urbain et sur le choix de localisation stratégique (proximité de la gare, des grands axes de communication routière, ...)

 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :		 Cible(s) :	Particuliers, entreprises, communes
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 20.2 : Valorisation des friches (création ZA Bois Saint Jacques et requalification des silos sur Harcanville/Doudeville

 Calendrier :	Long terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Communes, DDTM, SANEF, NAT'UP	 Cible(s) :	
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Ha de friches réaménagés			

Mesure 20.3 : Augmenter le prix de vente des terrains ZA pour éviter la surconsommation foncière

 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	CCI	 Cible(s) :	Entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 20.4 : Faciliter la division foncière des grandes parcelles dans les ZA			
	Calendrier :		Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :		Cible(s) : Entreprises
	Moyens humains : 		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 20.5 : Accompagner les entreprises innovantes dans leur métier et l'adaptation au changement climatique				
	Calendrier :	Moyen terme		Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	E.P.F.N		Cible(s) : Communes
	Moyens humains : 		Moyens financiers : €	
Indicateurs de suivi : Nombre de friches répertoriées				



Développement économique

Action 21

**Encourager la performance
énergétique et environnementale du
secteur économique**



Contexte et ambition

Efficacité ***

Les activités économiques ont un rôle important à jouer en faveur des enjeux climat-air-énergie. Le secteur économique représente 35% de la consommation d'énergies du territoire, près de 22% des émissions de GES, 47% des émissions de dioxyde de soufre et 60% des émissions de Composés Organiques Volatils. Les combustibles fossiles hors gaz représentent 6% des consommations.

Sur le territoire, 7 communes concentrent près de 90 % des consommations du secteur industriel (Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux, Fontaine-le-Dun, Saint-Pierre-le-Viger, Yvetot, Allouville-Bellefosse et Sainte-Marie-des-Champs), et en particulier les communes de Cany-Barville et Allouville-Bellefosse, représentant à elles-seule de 30 % et 27 % respectivement des consommations de l'industrie.

Les acteurs économiques gagnent à échanger et à être accompagnés dans la recherche de solutions pour l'écologie industrielle, l'efficacité énergétique et les projets d'innovation. Les possibilités de gains dans l'industrie et le tertiaire sont très fortes, puisque les systèmes de chauffage, ventilation, éclairage, process industriels (air comprimé, systèmes de refroidissement...), peuvent souvent être améliorés, tant en termes de production que de consommation d'énergie. De nombreux organismes (ADEME, ATEE, CCI, etc.) proposent déjà des formations et des accompagnements techniques. Le Plan de Mobilité Entreprise (PME) vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'Entreprise (ex : promotion du vélo, amélioration de l'accès des bâtiments par les piétons, encouragement à l'utilisation des transports publics, incitation au covoiturage...).



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action permet indirectement de réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, d'améliorer la qualité de l'air et le milieu humain (ex : actions liées à la mobilité), et de réduire les nuisances. De plus, ces actions partenariales permettent de maintenir le lien entre la collectivité et les entreprises.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises accompagnées - Nombre d'entreprises participant à un réseau - Emissions de GES des secteurs Industriel et tertiaire (teq CO2) - Emissions de polluants des secteurs Industriel et tertiaire (t) - Consommation des secteurs Industriel et tertiaire (GWh) 				



Mesures des partenaires

- Développer un réseau de communication des industries pour le partage de leurs ambitions et les blocages rencontrés en matière d'environnement
- Mobiliser les acteurs économiques pour mener des actions (économie circulaire, Plan de déplacements, ...)
- Communiquer sur les bonnes pratiques des entreprises du territoire
- Financer des audits par les chambres consulaires, avec plan d'actions, pour améliorer les process (dispositif « TPE/PME gagnantes à tous les coups »)
- Promouvoir les démarches d'organisation interne (ex : ISO)
- Accompagner et labelliser ECO DEFIS les entreprises artisanales et commerciales
- Installer de systèmes de production d'énergies renouvelables



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 21.1 : Valoriser les entreprises s'engageant dans des démarches vertueuses : éco-défis, valoriser des retours d'expériences

 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	CMA	 Cible(s) :	Entreprises
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises participantes au défi Nombre de publications valorisant des retours d'expériences			

Mesure 21.2 : Accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique (SARE)

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	CMA	 Cible(s) :	Entreprise, artisans
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées			

Mesure 21.3 : Encourager les déplacements doux domicile/travail (communication, subvention à l'achat vélo)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : Travailleurs
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de communications Nombre de personnes ayant reçu l'aide achat vélo			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 21.4 : Favoriser la communication et les échanges interentreprises pour accompagner les entreprises dans la démarche de développement durable : ODD 2030			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	ODD2030, entreprises, artisans	 Cible(s) : Entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées			

Mesure 21.5 : Accompagner des entreprises locales par la réalisation d'un audit sur la performance environnementale			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	ODD 2030, Cabinet d'Audit	 Cible(s) : Entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées			

Mesure 21.6 : Aide à l'investissement à moduler selon les réalisations en faveur de la transition énergétique / performance énergétique			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	CAUE, CCI	 Cible(s) : Entreprises
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises accompagnées			



Développement économique

Action 22

Développer la production des énergies renouvelables



Contexte et ambition

Efficacité ***

Le territoire dispose de nombreux atouts pour la production d'énergies renouvelables, qui lui permettent déjà de produire l'équivalent de 18% de sa consommation. A consommation constante, le territoire pourrait produire jusqu'à 136% de sa consommation, devenant un territoire à énergie positive.

Ces potentiels concernent principalement l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, la méthanisation, la récupération de chaleur fatale et la biomasse.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	+		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	<p>Les énergies renouvelables permettent de réduire les émissions de GES en se substituant à des énergies fossiles. La méthanisation offre un débouché pour les déchets agricoles, mais un impact sur les déchets sera observé via les panneaux solaires et les éoliennes en fin de vie. Une vigilance sera nécessaire pour la préservation du foncier agricole et du paysage, ainsi que la sécurité des personnes. Les installations de méthanisation peuvent aussi émettre de mauvaises odeurs, augmenter le trafic routier aux alentours, et potentiellement avoir un impact négatif sur la pollution de l'air (ammoniac, oxydes d'azote, particules). Par ailleurs, selon leur localisation, les projets ENR peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité (éolien, photovoltaïque au sol ...). Une analyse précise devra être menée pour chaque installation.</p> <p><u>Natura 2000</u> : Localisation des projets hors des périmètres des sites Natura 2000, et dans la mesure du possible à distance de limites de ceux-ci. Les études préalables aux différents projets devront tenir compte des enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt communautaire le plus en amont possible.</p>				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets avec une collectivité - Nombre de projets avec les citoyens - Production d'énergies renouvelables (GWh) 				



Mesures des partenaires

- Communiquer sur les fournisseurs d'énergie (voir guide d'électricité verte, et comment changer de fournisseur d'énergie)
- Recenser les ressources de production (fumier, déchets, biomasse)
- Accompagnement des créations de méthaniseurs
- Privilégier la mise en place de modules photovoltaïques sur des parkings couverts, cibler des gros projets structurants pour le photovoltaïque
- Développer toutes les énergies renouvelables dont les moulins à marée, les hydroliennes (avec la mer et les courants)
- Créer des réseaux de chaleur dans les villes assez denses (Yvetot, Saint-Valery-en-Caux, Sainte-Marie-des-Champs, Cany-Barville, Doudeville et Yerville)
- Estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles, papiers/carton...) pour créer un réseau de chaleur en fonction de celui-ci
- Développer les chaufferies biomasse, des centrales à granulés et/ou de partenariats avec des CUMA



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 22.1 : Etudier le potentiel offert par les énergies renouvelables incluant des réseaux d'énergie :

- Solliciter le Département pour faire réaliser un cadastre solaire, afin d'identifier le potentiel du territoire, et de pouvoir mobiliser les propriétaires concernés (habitants, agriculteurs, entreprises, etc.)
- Étude potentiel éolien (pour éviter le développement anarchique et organiser son essor)
- Identifier le potentiel de la géothermie sur le territoire
- Rester en veille sur un potentiel réseau de chaleur bois
- Mener une veille sur les innovations en matière d'hydrogène
- Permettre le développement d'autres sources d'énergie renouvelable sur le territoire (méthanisation...)

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	Département, SDE76, Normandie, Biomasse, Chambre d'agriculture	 Cible(s) :	Particuliers, entreprises, agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi :			

Mesure 22.2 : Développer le recours aux énergies renouvelables :

- Inciter à ce que les toitures puissent être orientées sud, et recevoir des équipements solaires, notamment dans le PLUi « Soutenir l'exploitation du potentiel solaire notamment pour les besoins en chauffage thermique des logements lors des projets »
- Favoriser les projets d'énergies renouvelables citoyennes (mettre à disposition des citoyens les informations nécessaires, soutenir ces projets)

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Particuliers
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi :	

Mesure 22.3 : Sensibilisation de la population aux énergies renouvelables, par le biais de réunions, presse, fête de l'énergie, etc.

 Calendrier : Court terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) : Espace Conseil FAIRE	 Cible(s) : Particuliers, entreprises
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de communications Nombre d'animations Nombre de réunions	

**Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville****Mesure 22.4 : Actualiser la charte éolienne (ex ComCom Plateau de Caux - Fleur de Lin), en fixant à 1 km la distance minimale entre une éolienne et une habitation**

 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
 Partenaire(s) : Communes	 Cible(s) : Promoteurs éoliens
Moyens humains : 	Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : KWh produit	

Mesure 22.5 : Fléchage de la fiscalité éolienne perçue par la Communauté de communes sur des actions en faveur de la transition énergétique (actions du PCAET)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :		 Cible(s) :	
Moyens humains :		Moyens financiers :	
Indicateurs de suivi : Enveloppe financière dégagée pour la transition énergétique			

Mesure 22.6 : Développement du photovoltaïque par les études de faisabilité du SDE76			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	SDE76	 Cible(s) :	
Moyens humains :	 	Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Surface photovoltaïque créée.			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 22.7 : Promouvoir le développement des énergies photovoltaïques en s'appuyant sur les partenaires			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	SDE 76, privé	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :	   	Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre de panneaux photovoltaïques installés			

Mesure 22.8 : Créer un réseau de chaleur : estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles, etc ...) cf 6.13			
 Calendrier :	Long terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Bureau d'études, privé	 Cible(s) :	Communes
Moyens humains :	   	Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Réalisation du projet			

Mesure 22.9 : Etudier la faisabilité de créer une Société d'économie mixte dans le cadre du renouvellement du parc éolien

 Calendrier : Long terme	 Pilote : CCCA
 Partenaire(s) : Privés (énergéticiens)	 Cible(s) : Communes
Moyens humains : 	Moyens financiers : 
Indicateurs de suivi : Création de la Société d'économie mixte	



Agriculture

Action 23

Renforcer, maintenir et protéger les prairies



Contexte et ambition

Efficacité **

La biomasse (en forêt principalement) et les sols agricoles du territoire permettent de séquestrer du carbone. Sur le périmètre du PETR, le bilan annuel de ces flux donne un puits net de 24 581 tonnes CO₂/an, soit l'équivalent de 3,6% des émissions annuelles de GES du territoire.

Les forêts et boisements, qui s'étendent sur 6,5% de la surface du territoire, représentent la quasi-totalité de la séquestration annuelle de carbone. Les changements d'affectation des sols (déboisements, artificialisation, mise en culture de prairies) émettent également du CO₂ et réduisent la séquestration du territoire. Les terres cultivées et les prairies, qui s'étendent sur 59% du territoire et 22% du territoire respectivement, représentent aussi de bons leviers pour la séquestration annuelle de carbone.

En effet, un taux de croissance annuel de 0,4% des stocks de carbone du sol au niveau mondial, ou 4‰ par an, dans les premiers 30 à 40 cm de sol, réduirait de manière significative dans l'atmosphère la concentration de CO₂ liée aux activités humaines. Ainsi, une augmentation, même infime, du stock de carbone des sols agricoles (y compris les prairies et pâtures) et forestiers, permettrait d'améliorer la fertilité des sols et la production agricole et participer au respect de l'objectif de long terme de limiter la hausse des températures à + 2°C.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	/
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Le maintien des prairies permet un stockage accru du carbone dans les sols et donc une compensation d'une partie des émissions de GES. Cela permet aussi de préserver le foncier naturel et de participer à la préservation de la biodiversité et des milieux naturels.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de prairies (ha) - Linéaire de haies plantées (kml) - Séquestration de carbone (tonnes de carbone ou CO₂ équivalent) 				



Mesures des partenaires

- Accompagner les exploitants dans le reboisement des coteaux et le non-retournement des prairies
- Renforcer la prise en compte de l'avis des bassins versants et des services de l'Etat avant retournement des herbages
- Mettre en place une stratégie collective pour développer l'élevage herbager
- Favoriser le pâturage tournant dynamique
- Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages (revenir aux herbages, implanter et valoriser des cultures légumineuses dans les rations, favoriser les productions de protéines végétales pour réduire les importations de soja, introduire des légumineuses dans les prairies)



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 23.1 : Soutenir nos partenaires agissant sur le sujet

 Calendrier :	Court terme	 Pilote :	CCYN
 Partenaire(s) :	SAGE, SBV, syndicat d'eau, chambre d'agriculture, PNRSN, lycée agricole d'Auzebosc, CAUE	 Cible(s) :	Agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi :			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 23.2 : Valoriser l'élevage, en lien avec PAT (cf. action 8)

 Calendrier :	Long terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Chambre d'agriculture	 Cible(s) :	Eleveurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi :			



Agriculture

Action 24

Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables



Contexte et ambition

Efficacité ***

L'agriculture est dans les derniers postes de consommation énergétique du territoire : 2%, soit 47 GWh par an. Si la réduction des consommations de ce secteur n'est donc pas une priorité à l'échelle du territoire, elle peut néanmoins représenter un enjeu économique majeur à l'échelle d'une exploitation. En outre, la forte dépendance aux produits pétroliers induit un enjeu important en matière de vulnérabilité énergétique. Le secteur agricole peut également produire des énergies renouvelables, en particulier en valorisant les toitures de ses bâtiments en installant des panneaux photovoltaïques, en valorisant leurs déchets via la méthanisation.

L'agriculture contribue également très fortement aux émissions de Gaz à Effet de Serre et de certains polluants : 32% des émissions de GES, 34% des particules fines PM₁₀, 18% des PM_{2,5}, 99% de l'ammoniac, et 24% des oxydes d'azote. D'où l'intérêt de promouvoir des pratiques de culture et d'élevage moins émettrices, en lien avec les importations lointaines d'intrants agricoles (engrais, aliments du bétail) et par le développement de techniques valorisant des solutions locales. La réduction de ces émissions, par une évolution des techniques, est donc un enjeu majeur. L'amélioration de la durabilité des modes de production permet de concilier productivité, maintien du revenu, qualité des productions et préservation de l'environnement.

Par ailleurs, l'agriculture est un secteur particulièrement sensible au changement climatique (fortes précipitations, épisodes de sécheresse, accentuation du ruissellement et de l'érosion, etc.), qui doit s'adapter pour faire face aux changements en cours, notamment à travers les pratiques agroécologiques.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	+		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	/		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	+
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif sur le milieu humain par la santé et l'emploi (maraichage bio), sur la préservation des ressources en eau et la qualité de l'air (dans les pratiques et les produits utilisés), la production de déchets toxiques en supprimant les produits phytosanitaires. Cela est également positif pour la biodiversité. La production locale, combinée aux pratiques d'élevage et de culture bas carbone, limitera les importations et donc les consommations énergétiques et les émissions associées, tout en augmentant le stockage de carbone.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitations impliquées - Surface cultivée avec de bonnes pratiques (ha) - Nombre d'exploitations pratiquant la vente directe - Emissions de GES du secteur agricole (T eq CO2) - Emissions de polluants du secteur agricole (t) 				



Mesures des partenaires

- **Animer un réseau de bonnes pratiques** pour informer sur les impacts sur le stockage carbone suivant les pratiques culturales et d'élevages, former, organiser des journées agriculteurs « retours d'expériences » réussies sur les pratiques (agriculture de conservation, biologique, agroforesterie...)
- **Étendre les pratiques de conservation des sols, l'agriculture biologique et l'agroforesterie** : pousser les diagnostics agricoles sur les émissions de GES, créer une plateforme test pour de l'agriculture de conservation et bio en rapport avec les productions locales, et qu'elle soit bien visible, bien identifiée et avec une communication forte, aider à la conversion au bio, lutter contre l'érosion
- **Adapter les filières agricoles au changement climatique**, en favorisant la création de filières agricoles, en aidant l'installation de nouveaux exploitants, en diversifiant les cultures pour augmenter les capacités de résistance aux parasites, en accompagnant les agriculteurs aux évolutions de la PAC, au développement de nouveaux modèles agricoles
- **Créer un réseau de circuits-courts** incluant toutes les étapes de la chaîne de transformation et de distribution (la logistique, la légumerie, la restauration, ...)



Mesures de la CC Yvetot Normandie

Mesure 24.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan alimentaire de territoire (PAT)			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	SBV, syndicat d'eau, chambre d'agriculture, PNRSN, lycée agricole d'Auzebosc, CIVAM	 Cible(s) : Agriculteurs, particuliers, établissements scolaires
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Avancement du PAT			

Mesure 24.2 : Soutenir les structures d'animation, d'accompagnement et de formation intervenant auprès des agriculteurs			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :		 Cible(s) : CIVAM, lycée agricole d'Auzebosc
	Moyens humains :		Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de démarches soutenues			

Mesure 24.3 : Communiquer auprès des agriculteurs les formations et les bonnes pratiques			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	Partenaires
 Partenaire(s) :	CIVAM, lycée agricole d'Auzebosc, chambre d'agriculture	 Cible(s) :	Agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€
Indicateurs de suivi : Agriculteurs informés			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 24.5 : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (cf. action 8)			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCPCDY
 Partenaire(s) :	Etat, Chambre d'agriculture	 Cible(s) :	Habitants, producteurs, cantines scolaires
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Action PVD			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 24.6 : Soutenir les structures d'animation, d'accompagnement et de formation intervenant auprès des agriculteurs			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Bassins versants, CA76	 Cible(s) :	Agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€
Indicateurs de suivi : Animations dispensées aux agriculteurs			

Mesure 24.7 : Communiquer auprès des agriculteurs les formations et les bonnes pratiques			
 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	Bassins versants, CA76	 Cible(s) :	Agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Plan de communication			



Agriculture

Action 25

Renforcer l'approvisionnement alimentaire local



Contexte et ambition

Efficacité *

L'approvisionnement alimentaire local répond à un enjeu d'ancrage territorial et revêt :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique, dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Le territoire exporte une grande partie de ses productions agricoles à des territoires plus urbains. Cependant, une réflexion doit être menée sur la structuration des filières locales pour rapprocher l'offre et la demande pour maintenir la valeur ajoutée sur le territoire et limiter les émissions liées aux importations.

En 2018, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation présentait le Programme « Ambition Bio 2022 », doté de 1,1 milliard d'euros, dans le but de structurer les filières, d'atteindre 15% de surface agricole française cultivée en bio et de développer la consommation, y compris pour les plus démunis, avec l'objectif de 20 % de bio en restauration collective publique à l'horizon 2022.



Bénéfices attendus

	Amélioration de la qualité de l'air	/		Adaptation au changement climatique	+
	Réduction de la consommation	+		Réduction des émissions de GES	+
	Production d'énergies renouvelables	/		Séquestration carbone	/
Effet sur l'environnement	Cette action a un impact positif sur la qualité de l'air, le climat et la consommation énergétique dues à la limitation des importations (moins de déplacements). Cette action contribue à l'installation d'agriculteurs sur le territoire, et à la fourniture de produits plus vertueux pour la santé. Des pratiques comme la permaculture ou la mise en place de jardins partagés seront bénéfiques pour la biodiversité.				
Indicateurs communs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'autonomie alimentaire humaine du PETR (%) - Part de bio dans la restauration collective publique (%) - Part de local dans la restauration collective publique (%) - Nombre d'exploitations pratiquant la vente directe 				



Mesures des partenaires

- Créer un réseau de circuits-courts incluant toutes les étapes de la chaîne de transformation et de distribution (la logistique, la légumerie, la restauration, ...)

Mesure 25.1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan alimentaire de territoire (Cf. fiche précédente)	
 Calendrier :	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) :
Moyens humains :	Moyens financiers :
Indicateurs de suivi :	

Mesure 25.2 : Renforcer les circuit-courts, soutenir les producteurs locaux	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Agriculteurs, producteurs locaux
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de démarches soutenues	

Mesure 25.3 : Agir en faveur d'une consommation responsable (sensibiliser, éduquer, cours de cuisine)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Particuliers, établissements scolaires
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi :	

Mesure 25.4 : Réduire la fracture entre urbain et monde agricole (rencontre habitants/agriculteurs, porte ouverte exploitation), valoriser les pratiques agricoles « vertueuses » (portrait agriculteur, organisation de randonnées sur le thème de l'agriculture, etc.)	
 Calendrier : Moyen terme	 Pilote : CCYN
 Partenaire(s) :	 Cible(s) : Agriculteurs, producteurs locaux
Moyens humains : 	Moyens financiers : €
Indicateurs de suivi : Nombre de démarches soutenues	

Mesure 25.5 : Projet d'espace test agricole			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCYN
	Partenaire(s) :	Chambre d'agriculture, CIVAM, lycée agricole d'Auzebosc	 Cible(s) : Agriculteurs
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Avancement de la démarche			



Mesures de la CC Plateau de Caux Doudeville Yerville

Mesure 25.6 : Développer les jardins partagés			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	Communes	 Cible(s) : Habitants
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Nombre de m2 créés et nombre d'utilisateurs			

Mesure 25.7 : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (cf. action 8)			
	Calendrier :	Moyen terme	 Pilote : CCPCDY
	Partenaire(s) :	Etat, Chambre d'agriculture	 Cible(s) : Habitants, producteurs, cantines scolaires
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€
Indicateurs de suivi : Action PVD			



Mesures de la CC Côte d'Albâtre

Mesure 25.8 : Elaborer un Plan Alimentaire Territorial			
	Calendrier :	Court terme	 Pilote : CCCA
	Partenaire(s) :	CD76, CA76, privé	 Cible(s) : Communes
	Moyens humains :		Moyens financiers : €€€
Indicateurs de suivi : Réalisation du Plan			

Mesure 25.9 : Aider l'agriculture engagée dans les circuits courts et au développement d'une filière alimentaire locale pour approvisionner les cantines scolaires ou les commerces de proximité

 Calendrier :	Moyen terme	 Pilote :	CCCA
 Partenaire(s) :	CA76, réseaux d'agriculteurs, CCI	 Cible(s) :	Communes, Commerces, agriculteurs
Moyens humains :		Moyens financiers :	€€€
Indicateurs de suivi : Nombre de partenariats avec les producteurs locaux			

ANNEXES - ELÉMENTS DE DIMENSIONNEMENT

Actions		Éléments de dimensionnement	
Résidentiel	Construire des bâtiments performants	1	Objectifs de la RE2020 ² : <ul style="list-style-type: none"> - Abaissement du seuil maximal pour le besoin bioclimatique de 30 % en moyenne - Création d'un seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre des consommations d'énergie - Création d'un seuil maximal de consommation d'énergie primaire non renouvelable - Abaissement du seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre pour la construction - Prise en compte du confort d'été
	Faciliter la rénovation des logements	2	En décembre 2016, 22 experts de disciplines variées se sont réunis pendant 3 jours dans les locaux de l'ADEME dans le but de proposer des idées pour accélérer et massifier la rénovation énergétique. Judicieuses et innovantes, parfois même inédites, elles constituent un éventail de possibles qu'il reste à affiner, et à expérimenter pour amplifier la dynamique de rénovation des logements. https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/2045-booster-de-la-renovation.html
	Traduire les enjeux Climat Air Energie dans les documents de planification	3	Le Cerema développe deux applications pour intégrer les enjeux Climat Air Énergie dans les démarches d'urbanisme : Clim Urba et GES Urba. L'outil Clim Urba permettra de balayer l'ensemble des leviers disponibles pour la collectivité, de cibler ses ambitions, et d'auto-évaluer le document. L'outil GES Urba permet lui de comparer plusieurs scénarios ou hypothèses chiffrés, pour évaluer les gains énergétiques et les émissions évitées. De même, l'Ademe a produit un ensemble d'outils pour l'Approche environnementale de l'urbanisme - AEU ₂ : guide méthodologique, cahiers techniques, et fiches retours d'expérience.
Mobilité	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture	4	Le coût des politiques vélo (lien) : <ul style="list-style-type: none"> - Marquage horizontal d'une bande cyclable : 160€/ml - Création d'une voie verte : 300 à 700€/ml - Fourniture et pose d'un panneau : 100 à 300€ - Arceau vélo : 180 à 300€ - Service de location (1 à 12 mois) de 50 VAE : 34 000€ par an La métropole de Rouen dispose d'un service de transport à la demande, composé de 29 véhicules qui desservent 572 arrêts et transportent plus de 700 personnes chaque jour.

² Communiqué de presse du ministère le 18 février 2021 - <https://www.ecologie.gouv.fr/re2020-eco-construire-confort-tous-0>

Actions		Éléments de dimensionnement	
	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures	5	<p>Une personne qui réside à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours économise 2 000€.</p> <p>L'aménagement d'une aire de covoiturage de 88 places à Martainville-Épreville, a coûté 550 000 € TTC, financé par le Département à hauteur de 430 000 € et de 120 000€ par la Communauté de Communes.</p> <p>Une expérimentation d'« autopartage entre particuliers » a été réalisée sur 2 EPCI ruraux, durant 39 mois pour un total de 173 000 €, dont 72 644€ financés par l'ADEME. 27 véhicules autopartagés par 45 personnes, ont permis de réaliser 52 000 km.</p>
Collectivités	Réduire la consommation d'énergie des collectivités	6	D'après le SDE76, la dépense énergétique représente en moyenne 4,2% du budget fonctionnement, quelle que soit la taille de la collectivité, soit 48,9 €/habitant/an. Les grands postes de consommation concernent principalement les bâtiments, l'éclairage et les véhicules. Les retours d'expérience ont montré que le Conseil en Energie permet de faire économiser à une commune environ 3 €/habitant/an et que les communes peuvent faire en moyenne 12 à 15% d'économies uniquement grâce au suivi de leurs consommations.
	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités	7	Sur l'ensemble de son cycle de vie, le véhicule électrique émet, en France, deux fois moins de CO ₂ qu'un véhicule thermique. Le remplacement d'un véhicule léger thermique par un véhicule électrique permet, sur sa durée de vie, une réduction de 28 tonnes d'émissions de CO ₂ et une économie d'énergie de plus de 17 000 €.
	Mettre en place une politique d'achats durables	8	« La clause verte » (https://laclauseverte.fr/) est un projet initié par le pôle achat public durable du CD2E à destination des acheteurs publics. Ce dernier vise à répondre aux besoins identifiés et liés à l'introduction de clause verte dans les procédures. C'est un outil de massification d'une stratégie achat durable qui prend également en considération : le risque juridique ou l'infirmité, le respect des délais, et la qualité technique des solutions. La clause verte regroupe des clauses « prêtes à l'emploi » tout en les expliquant.
	Mettre en place un pilotage et une gouvernance partagés du PCAET	9	A Lille, une partie du budget d'investissement de la Ville (1,5 millions d'euros sur 415, soit 0,36%) est consacrée aux projets imaginés et choisis par les habitants. Les projets doivent répondre à l'intérêt général, concerner un quartier ou l'ensemble de la Ville, relever des compétences municipales, engendrer une dépense d'investissement (aménagement, travaux, rénovation...). Chaque habitant de plus de 9 ans peut proposer un ou plusieurs projets, puis chacun vote pour 5 projets. Les projets sont ensuite étudiés par les services de la ville et un jury citoyen (12 habitants, 12 conseillers de quartier, un président désigné par le maire) délibère sur les projets qui seront mis en œuvre par la ville.

Actions		Éléments de dimensionnement	
	Intégrer l'environnement aux activités des collectivités	10	<p>Avec Metz Métropole et la ville de Metz, le Cerema a étudié l'arbre urbain sous l'angle des services qu'il nous rend : impact sur la qualité de l'air, fixation des particules fines, régulation du climat local, adaptation aux évolutions climatiques locales, impact sur le paysage urbain, accueil de la biodiversité. Les aspects négatifs (allergies, racines superficielles...) des arbres sont aussi évalués. En complément des fiches spécifiques à 85 espèces, plusieurs recommandations sont formulées pour favoriser l'expression des services écosystémiques, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une végétation étagée (herbacée, arbustive et arborescente), - Favoriser une végétation diversifiée et des traitements diversifiés, - Favoriser la continuité végétale, - Bien installer et entretenir le végétal pour favoriser sa survie en bonne santé.
	Communiquer sur le PCAET	11	<p>Conception et diffusion d'une vidéo pédagogique de sensibilisation : 5 000 € Conception, impression, distribution d'un guide : 15 000 €</p>
Nature	Protéger les zones naturelles et la biodiversité	12	<p>Une étude réalisée en Région Hauts-de-France s'est intéressée aux services rendus par les différents écosystèmes (services d'approvisionnement, de prélèvement ou de production, services de régulation et services culturels) : il apparaît clairement que les écosystèmes forestiers produisent de nombreux services, à l'inverse des écosystèmes urbains. La forte capacité des écosystèmes marins et littoraux à produire des services culturels est aussi observable.</p>
	Augmenter la séquestration annuelle de carbone	13	<p>1 km haie d'une largeur de 10 m (1 ha de haie) produit 1 à 17 tonnes de bois sec par an. L'implantation coûte entre 6 à 15€ les 100 mètres linéaires. Pour l'agroforesterie, le coût moyen d'implantation est de 14 à 17 € par arbre en parcelle cultivée, et de 20 à 40 € en élevage (en fonction du type d'animaux sur la parcelle). Les coûts totaux annuels vont de 28 à 69 €/ha.</p>
	Protéger les sols et la ressource en eau	14	<p>Le village de Bram en Occitanie a réalisé un jardin de pluie pour augmenter la capacité d'infiltration des eaux pluviales et jouer un rôle tampon en plein cœur de village. Cet aménagement permet également d'accueillir une faune et une flore spécifiques des zones humides est particulièrement intéressante pour la trame verte et bleue de la commune. L'opération a coûté 40 000€.</p>

Actions		Éléments de dimensionnement	
Paysage et urbanisation	Assurer l'intégration paysagère et environnementale	15	En 2011, la fédération française du paysage et l'union nationale des entrepreneurs du paysage ont évalué que 5 milliards d'euros par an de frais de santé pourraient être économisés si chaque Français avait une vue sur un espace vert.
Adaptation, risques et déchets	Réduire les expositions aux risques du territoire	16	430 M€, c'est le coût estimé des inondation et orages de mai et juin 2018 en France. Les crues de janvier 2018 ont provoqué 180 M€ de dégâts assurés. Les 4 vagues de chaleur enregistrées en France en 2017 ont causé 474 décès et 8 000 passages aux urgences.
	Réduire la pollution atmosphérique	17	50 kg de végétaux brûlés émettent autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture Diesel 48 000 décès par an sont dus aux particules fines produites par l'activité humaine (3ème cause de mortalité en France) 19 milliards d'euros : c'est l'estimation du coût annuel des effets sur la santé d'une mauvaise qualité de l'air intérieur
	Réduire la production de déchets et augmenter la valorisation	18	Dans le Lot, le SYDED subventionne l'achat de composteurs individuels depuis presque 20 ans. En 2019, 909 composteurs ont été vendus à des particuliers portant le total à 23 000 équipements distribués pour 83 000 ménages. Des solutions de compostage collectif permettent aux habitants des bourgs et aux structures (écoles, locaux associatifs, restaurateurs...) de gérer les déchets de cuisine. Plus de 300 composteurs collectifs ont été installés en 10 ans. 3 300 t de déchets alimentaires sont détournés grâce au compostage chaque année, soit 18 kg / hab.
Développement économique	Préserver et renforcer la diversité des activités économiques	19	La rénovation d'une école maternelle en Bretagne (563 m ² avec création d'une extension de 266 m ²) a coûté plus de 700 000€, dont près de 300 000€ financés par l'Etat, la réserve parlementaire, la Région et l'Ademe. La consommation d'énergie a été divisée par 9, et la commune a privilégié des matériaux écologiques : ouate de cellulose, fibre de bois, menuiseries et bardages en bois. Le bois exotique a été proscrit du projet.

Actions		Éléments de dimensionnement
	Contrôler le développement des zones d'activités	20 La région des Hauts-de-France a réalisé un référentiel ³ à destination des porteurs de projet de parc ou zone d'activités, pour intégrer les principes de la stratégie régionale, qui sont compatibles avec les enjeux du PCAET. 17 thématiques propres aux parcs d'activités sont étudiées et trois niveaux de performance sont proposés, pour évaluer le parc sur ses pratiques.
	Encourager la performance énergétique et environnementale du secteur économique	21 Le territoire compte 2 201 établissements actifs sur la Côte d'Albâtre, 2 157 sur Yvetot Normandie et 1 477 sur le Plateau de Caux – Doudeville – Yerville. La Direction générale des entreprises a publié le 17 décembre 2020 un guide à destination des PME et des TPE pour les aider à s'approprier les mesures de France Relance qui leur sont destinées, notamment en matière de transition écologique et de décarbonation.
	Développer la production des énergies renouvelables	22 Un méthaniseur pouvant produire entre une quinzaine de GWh par an de gaz coûte entre 5 à 6 millions d'euros. Un micro-méthaniseur peut avoir une puissance installée inférieure à 80 kW, et être alimenté par des effluents d'élevage ainsi que des déchets agricoles produits sur l'exploitation, à hauteur de 3 000 à 6 000 t/an. L'installation de photovoltaïque sur 8 bâtiments communaux puis sur toitures privées, pour un total de 447 kWc a coûté 530 000€. Une installation de 150m ² (soit 25 kWc) dans la Somme produira 526 MWh sur 20 ans soit 26 MWh/an, pour 41 000 €. Un EHPAD dans le Nord a mis en service en 2017 une installation de 25 m ² de solaire thermique pour 98 243 € (dont 40 495€ de subventions), couvrant la moitié des besoins d'eau chaude sanitaire, avec un retour sur investissement prévu de 7 à 10 ans. Une chaufferie bois de 130 kW, mise en service à l'été 2014, a coûté 174 428€ HT (dont 72 714 € de subvention) pour produire 79 MWh par an et desservir l'école primaire, l'école maternelle, la mairie, et la poste de la commune. Territoires Conseils, un service de la Banque des Territoires, a réalisé avec plusieurs partenaires un guide à la réalisation de projets d'EnR territoriaux mettant en avant la participation citoyenne (https://cler.org/mieux-maitriser-le-developpement-enr-sur-son-territoire-mode-demploi/). Ce guide présente notamment les différents types de projet, les outils mobilisables par les collectivités, les montages des projets et les interventions possibles.

³ <https://rev3.fr/parcs-zones-dactivites/>

Actions		Éléments de dimensionnement	
Agriculture	Renforcer, maintenir et protéger les prairies	23	<p>Les prairies occupent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 22,3% du territoire du PETR - 25% de la CC YN - 24% de la CC PCDY - 20% de la CC CA
	Favoriser, encourager et mettre en place une politique visant à promouvoir des pratiques agricoles durables	24	<p>Le territoire compte 935 exploitants agricoles en 2011. La Région Normandie a mis en place un appel à projets pour soutenir des projets collectifs innovants dans le domaine agricole, forestier, agro-alimentaire, contribuant à mettre en œuvre des pratiques durables, innovantes, intégrées au territoire et répondant aux nouvelles attentes sociétales. Le taux d'aide est de 80 % des dépenses éligibles, et le financement est apporté par le FEADER et la Région sous forme d'une subvention.</p>
	Renforcer l'approvisionnement alimentaire local	25	<p>Avec le plan de relance, la démarche PAT prend une nouvelle envergure avec une enveloppe allouée désormais multipliée par 10, soit 80 millions d'euros. La mesure comprend 2 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un volet A pour soutenir la création de nouveaux PAT, dits « émergents », avec une enveloppe de 3 millions d'euros. - Un volet B pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues par les PAT labellisés ou en cours de labellisation, en finançant leurs feuilles de route existantes ou en amplifiant leur portée, avec une enveloppe de 77 millions d'euros.

